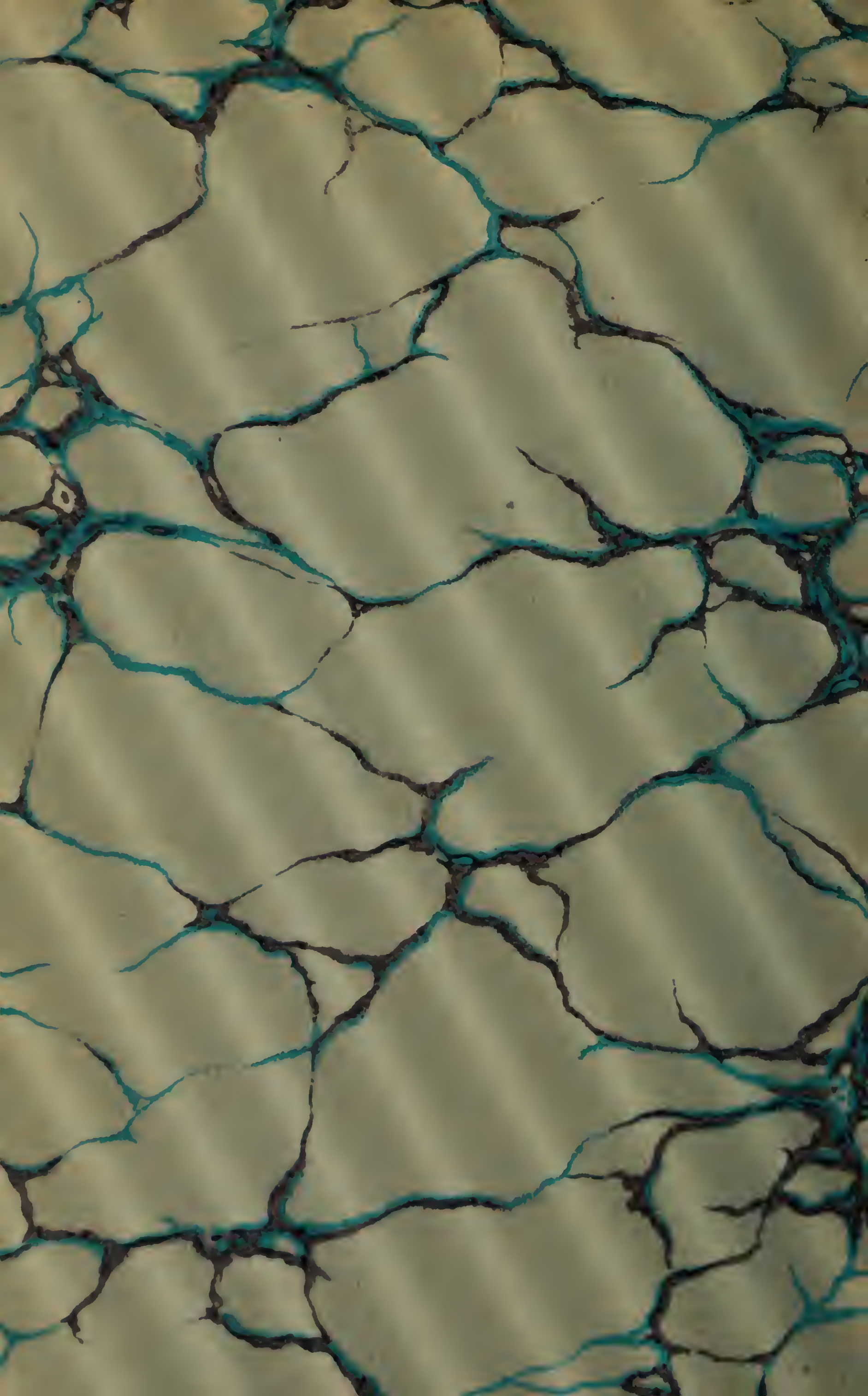
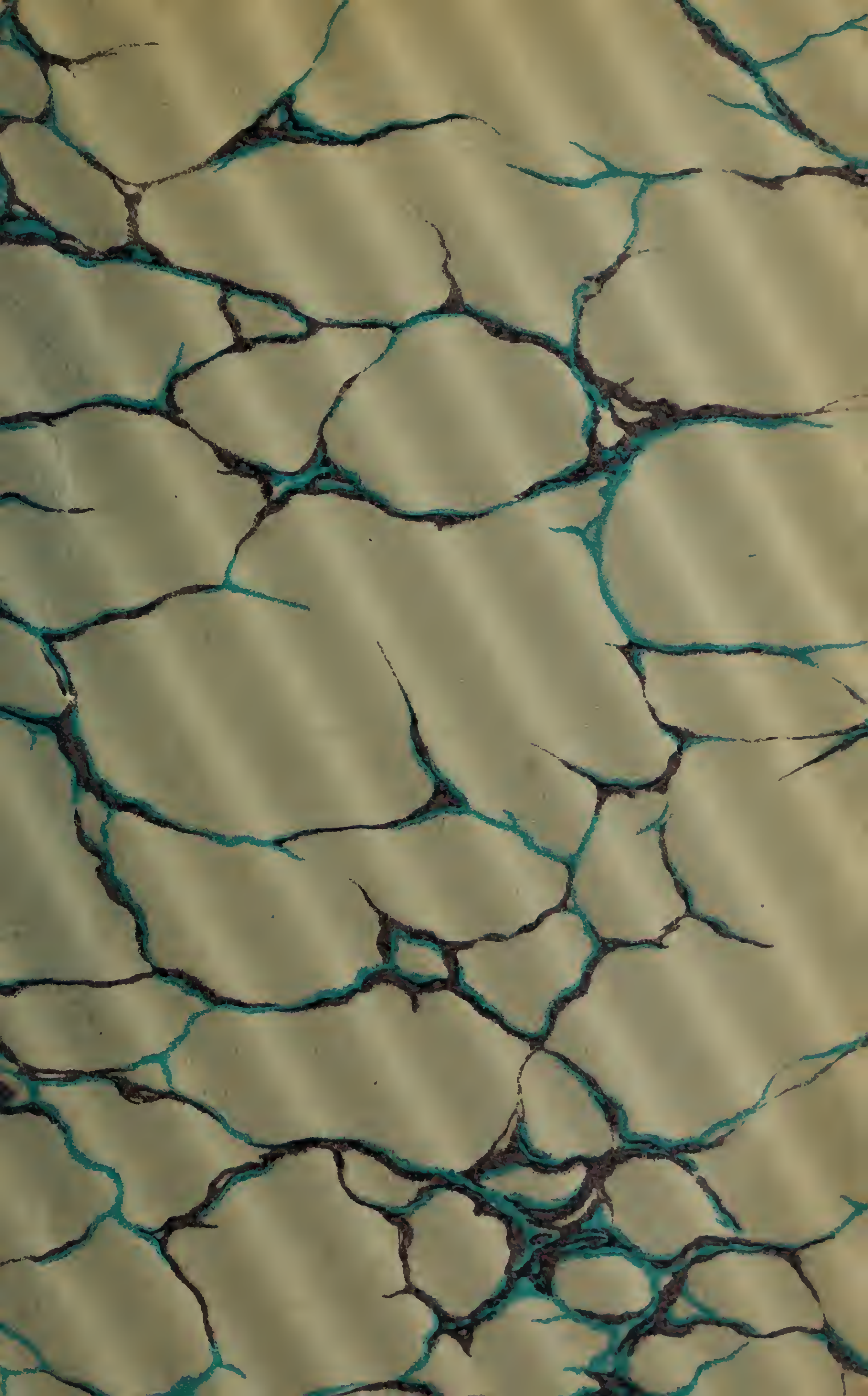

3 1761 05506300 2
D
145
P55
1892
v.2
c.1
ROBARTS





Les

LOMBARDS

En France & à Paris

II

(NUMISMATIQUE)

PAR C. PITON



PARIS

HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE

9, QUAI VOLTAIRE, 9

—

1893

LES LOMBARDS

En France et à Paris

Les
LOMBARDS
En France & à Paris

Par C. Piton

LEURS MARQUES, — LEURS POIDS-MONNAIE,
LEURS SCEAUX DE PLOMB

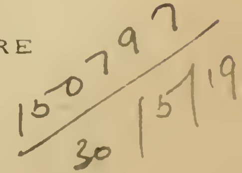
L'ÉCHIQUIER, — LES TAILLES

JETONS DES LOMBARDS AUX XIVe ET XVe SIÈCLES



Sceau des marchands florentins au-delà des monts.
[Sigillum mercatorum florentie qui morantur citra montes]
XIIIe siècle.
Magnifique sceau inédit dont la matrice, conservée au cabinet des Médailles, m'a été communiquée par M. de la Tour, à qui j'adresse ici tous mes remerciements.

PARIS
HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE
9, QUAI VOLTAIRE, 9
1893



PRÉFACE

Nous n'avons pas à expliquer ici ce qu'on entend par *les Lombards*. Dans un travail publié récemment, nous avons étudié cette catégorie de financiers italiens que l'on trouve ainsi désignés généralement dans l'histoire. C'est en faisant nos recherches sur eux que nous avons été amené à nous occuper de leurs marques, de leurs poids, de leurs plombs, de leurs jetons.

Mais avant de commencer la description des différentes pièces de métal que nous venons d'énumérer, nous devons fournir quelques explications nécessaires pour bien comprendre ce que nous appelons les MARQUES des Lombards, et ensuite indiquer la provenance des caractères manuscrits auxquels nous avons donné ce nom.

Au moment où nous les rencontrons pour la première fois, c'est-à-dire à la fin du XIIe siècle, l'usage des jetons n'était pas encore aussi répandu qu'il le fut dans la suite. Nous avons, il est vrai, des jetons de la reine Blanche de Castille et d'autres personnages importants de la même époque ; néanmoins, nous croyons que nos marques manuscrites durent précéder de quelque temps celles que nous rencontrons sur les jetons communs. Faut-il attribuer ce retard à l'état d'ignorance dans lequel

on se trouvait sur la façon d'estamper avec un poinçon et un marteau toutes ces figures bizarres, ces rosettes, ces besants que nous présentent les jetons? Faut-il en chercher la cause ailleurs? Toujours est-il que ces marques n'étaient probablement pas destinées aux mêmes usages; malheureusement il ne nous reste aucun document nous permettant d'affirmer que ces marques, mises par les prêteurs italiens au dos de leurs billets, se retrouvaient sur les ballots de marchandises ou sur les tonneaux ou les sacs renfermant les objets appartenant à telle ou telle de leurs compagnies.

Peut-être est-il réservé à l'érudition, mise en éveil par ces observations que nous croyons nouvelles, de découvrir dans l'avenir quelque rapport entre elles.

Sans nous prononcer d'une façon affirmative, nous sommes cependant porté à croire que les jetons n'ont fait que reproduire les marques ou les initiales des différentes compagnies ou des différents prêteurs.

Certains auteurs avancent que ces marques, ou plutôt celles qu'on rencontre sur les jetons, offraient quelque ressemblance avec les filigranes des papiers *italiens;* nous dirons que nos marques ne présentent aucune analogie avec les filigranes des papiers *français*[1].

(1) Cf. Midoux E. et Matton A., *Étude sur les filigranes des papiers employés en France aux* XIVe *et* XVe *siècles*. Paris, 1868, in-8°.

On lit dans ce travail : « Les maîtres de chaque corps d'état avaient un sceau ou marque particulière qu'ils appliquaient sur leurs marchandises, pour faciliter le contrôle des personnes chargées, soit par les communes, soit par

Elles n'en présentent pas davantage avec les marques dont se servirent, longtemps après, certains corps de métier, notamment les imprimeurs; elles n'ont également rien de commun avec les figures inscrites sur certains tombeaux. On ne trouverait d'analogie sensible qu'avec les *différents* des monnaies de Florence et de Sienne que nous publions : ce qui, du reste, nous semble fort naturel. Une coïncidence due au hasard pourrait seule faire que d'autres marques ressemblassent à celles dont nous nous occupons. Nos marques se trouvent au dos de quittances, ou mieux d'obligations de chevaliers et d'écuyers français et étrangers, en un mot de Croisés, des 3e, 5e et 6e croisades, à des prêteurs italiens, dont les copies faites avec soin par M. Lacabane, forment les deux volumes des nouvelles acquisitions latines du Département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, inscrits sous les numéros 1664 et 1665.

Personne jusqu'ici ne les ayant relevées, nous avons pensé que la comparaison qu'on en fera forcément avec les marques reproduites sur les jetons pourrait amener quelque jour des résultats inattendus, soit qu'on trouve des jetons avec des marques analogues, soit qu'on retrouve avec ces marques des noms de prêteurs inconnus ou même des propriétaires des jetons.

Pendant les époques dont nous nous occupons jusqu'ici, les Lombards n'avaient encore *envahi* ni la France, ni l'Angleterre;

les marchands eux-mêmes, d'inspecter les produits. Cette distinction était de rigueur; celui qui oubliait de l'*enseigner* s'exposait à une amende dont le maximum était fixé par des dispositions spéciales. Ces contrôleurs étaient désignés sous le nom d'*Eswards.*» Nous donnons plus loin la signification et l'étymologie de ce nom.

ce n'est que quelques années plus tard que nous les trouvons installés dans ces pays dont la richesse les attirait[1] et se livrant aux diverses opérations financières que comportait l'*Art du Change*. Dans cette nouvelle situation, ils se trouvèrent obligés nécessairement de se servir en France de *deneraux* ou poids-monnaie.

Il est plus que probable qu'il existe également en Angleterre, dans des collections privées, des poids-monnaie analogues aux nôtres qui n'ont été jusqu'ici l'objet d'aucune étude spéciale, à notre connaissance.

Nous avons réuni ceux que nous avons rencontrés, qui sont malheureusement trop rares à cause du peu d'attention ou de l'ignorance des personnes qui les possèdent. Nous espérons qu'on en pourra recueillir encore un nombre assez considérable quand on en découvrira, maintenant qu'on est renseigné sur leur usage, parce que ces poids en cuivre épais (environ 0,004 mill. au moins) se présentent ordinairement dans un état de conservation relativement satisfaisant et qu'ils sont facilement lisibles.

Nous ne saurions en dire autant des plombs, ou sceaux de plomb, servant aux Lombards qui se livraient au commerce des étoffes, principalement des draps et des soies, pour sceller leurs marchandises. Nous offrons cependant quelques échantillons de ces plombs que le temps a épargnés. Malheureusement, ils ne nous paraissent pas remonter au-delà du XVIe siècle. On sait que

(1) C'est, croyons-nous, cette richesse qui est la cause pour laquelle nous n'en rencontrons ni en Allemagne, ni en Espagne, ni ailleurs en Occident.

les plombs exposés au contact de l'air se recouvrent d'une couche d'oxyde qui les détériore et les ronge peu à peu ; les plombs du Musée de Cluny qui se trouvent dans ce cas sont perdus pour la plupart ; ils tombent en poussière dès qu'on les touche.

Mais la principale collection sur laquelle nous appelons l'attention des numismatistes est celle des jetons à l'aide desquels les Lombards, ces marchands-financiers, faisaient leurs calculs sur leurs *tables* ou sur leurs *comptoirs*. Ce dernier mot est tellement significatif que nous l'employons encore aujourd'hui, tout détourné qu'il soit de sa primitive acception(1).

La plupart des collectionneurs ignorent ce que sont ces piécettes de laiton commun, sans valeur intrinsèque, ou leur donnent une fausse attribution. Quelques-uns les considèrent même comme des méreaux ou pièces d'une valeur fictive, adoptés par des communautés religieuses à cause de la croix à double et à simple branche que l'on y trouve souvent représentée.

Après de nombreuses recherches, nous croyons être plus près de la vérité dans la destination que nous attribuons à ces jetons qui, suivant nous, ne servaient qu'à compter ; nous donnons plus loin les raisons qui nous ont poussé à adopter ces conclusions. Nous espérons qu'elles paraîtront satisfaisantes aux numismatistes qui possèdent dans leurs collections des pièces analo-

(1) SAUVAL, t. III, p. 281. *La Boite aux Lombards*. Du compte de l'ordinaire de la Prévôté de Paris pour un an fini à la Saint-Jean 1438. — Vente de cens. — Terres tenues en la main du roi notre sire : « Du louage d'une maison assise à Paris en la grande rue Saint-Denis, en laquelle on avait accoutumé de tenir le *contoir de la boëte aux Lombards*, etc. »

gues, et qu'ils voudront bien nous faire part des objections que leur suggérerait notre théorie et nous soumettre les nouveaux types oubliés par nous, qui doivent être encore fort nombreux.

C'est avec une vive reconnaissance que nous tenons à remercier ici les personnes qui ont bien voulu nous aider dans nos recherches en mettant à notre disposition les échantillons de leurs riches collections. Nous citerons en particulier pour les jetons : MM. Rollin et Feuardent, David, Richard et Mazerolle, ainsi que MM. de la Tour, Blanchet et Maurice Prou, les obligeants érudits du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, et M. Letellier, le marchand chez lequel nous avons eu l'occasion d'acheter nos premiers spécimens. Nous sommes redevable à la complaisance de M. Maxe-Werly de la collection des poids-monnaie, et ce sont MM. Richard et Mazerolle qui ont bien voulu nous faire connaître ces plombs si curieux et si intéressants pour la France, et pour Paris en particulier, que nous publions.

Que ces savants collectionneurs veuillent bien accepter l'expression de notre profonde gratitude.

Paris, 1893.

Les Marques des Lombards



Sceau de la commune et du peuple de Gênes.

Sceau rond de 0,055mm. (A. N. J 499.) XIIIe siècle.
Un griffon marchant à gauche, dans un encadrement en étoile.
+ Sigillum com[m]unis et populi Janue.
Philippe le Hardi. Réponse des Génois aux envoyés du Roi de France.

Marques des Lombards.

De tout temps, dans tous les pays, on a fait usage de *marques* pour reconnaître des objets ou des marchandises appartenant à telle ou telle personne, à telle ou telle compagnie.

Il n'y aurait même rien d'impossible à ce que ces marques aient précédé l'usage général de l'écriture; nous voulons dire qu'il est plus que probable qu'elles ont pu quelquefois être appliquées par des individus ne sachant ni lire, ni écrire, mais capables de les reconnaître et au besoin de les tracer. Mais qu'importe? Ce serait, à notre avis, perdre son temps que de vouloir retracer l'origine de l'invention de ces marques[1].

Pour ne nous occuper que de celles que nous étudions, nous dirons que les Statuts de l'Art de la Laine, à Florence, en 1302, ordonnent expressément que chacun mette ses *marques* sur ses

(1) M. le docteur Hamy, dans un très intéressant Mémoire présenté au Congrès archéologique et historique de Bruxelles 1891, intitulé : *Un Naufrage en 1332*, s'exprime ainsi au sujet de marques relevées sur des balles et pains de cire :

« L'usage de marquer les marchandises de prix d'un signe de propriété était, comme on le voit, tout à fait habituel aux marchands de la première moitié du XIVe siècle. C'est cependant la première fois qu'un tel usage se manifeste dans une série de documents historiques de cette époque; aucun des nombreux ouvrages consacrés à l'histoire du commerce du moyen âge ne fait mention de textes quelconques sur la matière remontant aussi haut, et cela seul justifierait amplement notre petite communication...

« Ces diverses marques de commerce de 1332, dont les dessins nous ont été conservés, n'avaient d'ailleurs aucune signification apparente. »

balles et sur ses marchandises et ne se serve pas de celles d'une autre compagnie, sous peine de 3 florins d'or d'amende[1].

Bien avant cette date, nous possédons un acte de 1162, 18 septembre, où il est déjà fait mention des *marques*, quand Ismaël livre des marchandises à Bombarchet et à Simon, à Gênes[2]. Nous rencontrons encore en 1163, 22 septembre, la marque sur des sacs (*sporta*) d'alun et de poivre. *Patriæ mon. chart. II*, col. 889.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que nous ayons trouvé sur les reçus des croisés, accusant les sommes empruntées à des prêteurs lombards, les marques de ces derniers, bien que ces feuilles de parchemin ne fussent pas, à proprement parler, des marchandises.

Existait-il alors une loi obligeant les prêteurs sur gages italiens à se servir, eux aussi, de marques?

Il nous faut cependant le constater, les marques inscrites au dos de ces obligations n'ont été mises qu'au XVIIe siècle, par une même main italienne. Nous n'en demeurons pas moins convaincu, jusqu'à preuve du contraire, que ces marques étaient celles des maisons qui sont mentionnées sur le verso de l'acte ; ce ne sont pour nous que des copies de marques plus anciennes

(1) Le simple raisonnement permet d'affirmer qu'il devait exister en France, et en particulier à Paris, des règlements analogues. Les sentences publiées par Depping, à la suite de son édition du *Livre des Métiers*, nous montrent clairement qu'on devait faire une marque particulière sur les tonneaux de vin remontant ou descendant la Seine pour montrer que le destinataire faisait ou ne faisait pas partie de la hanse. Le premier corps de métier, celui des Drapiers, dut également se servir de marques spéciales ; il lui était impossible de ne pas connaître celles des Lombards. Les Marcel, depuis le vieux drapier, Pierre, grand-père du prévôt, jusqu'au prévôt lui-même, connaissaient les marques des Flamands, des Gantois en particulier, dont ils vendaient les *rayés* à la maison du Roi. Il n'est pas jusqu'aux maçons qui n'eussent des marques qu'on a retrouvées sur les pierres de la plupart de nos vieux monuments.

(2) *Patriæ Monumenta. Chartarum II*, col. 809, 810, 811. Voir : Pièce justificative, page 27.

qu'on découvrira quelque jour, en Italie, quand on les recherchera.

Que si l'on s'étonnait de nous voir aussi affirmatif dans une pareille question, nous pourrions répondre que n'ayant rencontré aucun ouvrage où elle fût traitée, nous avons dû nous contenter de nos recherches personnelles.

Or, si nous prenons au hasard un de ces noms de prêteurs, celui des Lercari, par exemple, appartenant à une famille génoise qui a compté parmi ses membres, non seulement des consuls de Gênes, des hommes d'État, des guerriers, des ambassadeurs, mais encore un amiral au service de saint Louis : — Ugo Lercarius 1248, — et un banquier du même roi en Terre Sainte : Belmustinus Lercarius — camp devant Césarée, août 1251, — nous voyons qu'il était dignement soutenu par les représentants de cette illustre maison au XVIIe siècle, et à Gênes, où le doge Jean-Baptiste Lercari (1643) avait un fils, Dominique Lercari, et même à Paris(1).

Il ressort de là, pour nous, que ces marques apposées au dos des obligations des Croisés ont dû être écrites en connaissance de cause, probablement par des descendants des prêteurs ita-

(1) B. N. *Pièces originales :* LERCARI.

Noble homme Bernardin Massey, gentilhomme lucquois, demeurant à Paris, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, au nom et comme procureur des sieurs Jehan et Charles Lhercari, citoyen de Gaines, héritier testamentaire de feu François Lercari, fondé de procuration par substitution de Anthoine Balbany, aussi gentilhomme lucquois, passée par devant Rybauli (?) et Bergeon notaires au Châtelet de Paris, le XXIII d'avril mil VI^c deulx... pour recevoir la somme de 187 l. 10 s. pour un quartier escheu le dernier jour de mars 1602, à cause de 750 l. de rentes audit Lercari appartenant, et qui, dès le 19 août 1573 furent constituées sur les 100,000 l. de rentes à prendre sur le clergé, etc...

16 octobre 1603.

(Signé :) B. Massey — Rybauli (?) — Bergeon.

Sur les Lercari voir le curieux recueil in-folio coté K 87 au département des Imprimés de la Bibliothèque nationale renfermant : 1° Le Soleil de la Ligurie dans la maison Lercari ; 2° Discours du couronnement de J.-B. Lercari ; 3° Éloge des Lercari. Gênes 1644, in-folio en italien et en latin.

liens du XIIe siècle, et que la main qui les a tracées ne les a pas inventées.

Nous allons d'abord donner : 1° la liste alphabétique des noms des prêteurs italiens dont nous connaissons la marque ;

2° La liste des noms de ceux dont la marque nous est inconnue ;

3° Enfin, par ordre de date, les marques de ces prêteurs de Gênes ou de Pise, avec l'indication du lieu d'origine, quand on le trouve indiqué sur l'acte.

Nous ajouterons en même temps, dans les notes, les renseignements concernant le Lombard et sa famille probable, quand cela nous a été possible. Nous retrouverons sur les jetons des Lombards des marques analogues.

Nous ferons remarquer, en terminant, que ces noms italiens nous intéressent particulièrement en ce sens qu'ils sont portés par des membres de familles souvent illustres[1], qui avancent des sommes d'argent considérables à des croisés français, ou qui le deviennent plus tard, par exemple, des chevaliers et écuyers normands, saintongeois, etc., et même parfois belges, navarrais, savoyards et allemands, ces derniers à la solde de Philippe-Auguste.

(1) Les Lercari, les Uso di Mare, les Malocelli, les Squarzafici, etc.

Listes des Prêteurs italiens

(XIIe ET XIIIe SIÈCLES)



Sceau de Pise (XVe siècle).

Cf. notre premier volume, page 47.

Légende : *Face :* † Sigillum sancte Marie civitatis Pisarum.
Revers : † Urbis me dignum Pisane noscite signum.

Listes des Prêteurs italiens.

Liste alphabétique des noms des prêteurs italiens dont les marques nous sont connues.

La lettre G indique le lieu d'origine : Gênes ; P : Pise ; S : Sienne.

Albario-Odoardo de, G.
Ansoldus, G.
Aspirani Jacobo, G.
Auxia Bonifacio, G.
Barbarus Ansaldus, P.
Becimo Manuele, G.
Belforte Petro, G.
Bioni Salvagius, G.
Bochonus, G.
Boscoro Berton de, G.
Bozo Ughet de, P.
Brezano Lodisio, G.
Buchanigra Guillelmus, G.
Buroni Johanne, G.
Calvo Martino, G.
Capry Jehan, G.
Casanova Walerano de, G.
Cattaneo Rafaele, G.
Cavaccia Thobias, G.
Cavali Andrea de, G.
Cayroli Teranus de, G.
Ciconia Marco, G.
Cigala Cosma, G.
Cocerel Gaspar, G.
Consilii Rossus, S.
Constantino.
Conte Andriolo, P.
Coronato Manfredo de, G.
Corsali Luchino, G.
Coxola Antonio de, G.
Devinelli Lazari, G.
Domina, G.
Dominici Martino, G.
Ermirius Damien, G.
Fatinanti Andrea, G.
Favali Andrea de, G.
Ferrarius Philippo, G.
Ferrarius Michaele, G.
Gazolo Agabito de, G.
Geideto Quiliano, P.
Gemino, S.
Goarco Quilico, G.
Grillus Andrea, G.
Guillelmo Petro, G.

Guizardo Gaspardi de, G.
Gusulfis Lanfrancho de, G.
Hospinelli Venerio, G.
Janbono Filipo, G.
Japelo Ansaldo, P.
Jhota Jacobo de, P.
Juria Quiliano de, P.
Justus Andriolus, G.
Lercarius Belmustinus, G.
Lizoro Lanfranco de, G.
Mafferio Scipione, G.
Maraboti, G.
Marceio Bonaventura de, S.
Marihono Opecino, G.
Maṛocelli Benedicto, G.
Mogio Baptista, G.
Nicolaï Barnaba, G.
Nicolaï Anfreono. G.
Pagana Aymerius.
Pancia Odo, G.
Panzani Philippe, G.
Pontedecimo Bertolomeo de, G.
Portafino Bonfiz de, G.
Predis Salvagius de, G.
Recho Ladoisio de, G.
Recho Peregrinus de, G.
Refignani Simon, G.
Respario Isn.
Rivegno Andrea de.
Rosio Jean de, G.
Saulo Simone de, G.
Savignoni.
Savina, G.
Scarella Bertono, G.
Scarzafico Sismundi, G.
Semino Rafaele de, G.
Sentas, S.
Sepa Adam, G.
Sihaffe Guitardo.
Soldi Aymone, G.
Spinelli Tornabellus, G.
Strata Masiolo de, G.
Stroxoli Petrus, G.
Suzaro Luchino de, G.
Symon Jean, S.
Tarigo Jacobo.
Tavani Petrus, G.
Terdona Ger. de, G.
Testa Salvagius, G.
Usus Maris Conrado, G.
Vignolo Antonio de, G.
Xaba Antonius, G.

Liste alphabétique des noms des prêteurs italiens dont les marques ne nous sont pas connues.

Lieux et Dates.	Noms.
Acre 1191, Juin.	Alpanus Bertonus, G.
—	Amodei Paulino, G.
—	Anglerici, S.
—	Armoyni Franciscus, P.
— Juillet.	Axili Opecino.
— Juin.	Babo Ant., P.
Messine 1190, 8 déc.	Bozolo Anfreono, de G.
Acre 1191, Juin.	Capella Dainanus, G.
— Août.	Cavaccia Angelo, G.
Messine 1190, Décemb.	Cheri Coihus, G.
Damiette 1249 Septemb.	Contadini Bœnnencontre, S.
— —	Curte J. de, G.
Acre 1191 Juin.	Dondi Bartolomeo, P.
— Août.	Gaion Ostien, G.
— Juin.	Goarco Benedictus de, G.
— —	Isnardus Jof., G.
— —	Lafaya L., P.
Damiette 1249 Août.	Marna Johannino de.
Acre 1191 Juin.	Mogius Anfr., G.
— —	Mussi V., P.
— —	Nicolaï Cataneo, G.
Messine 1190 Février.	Niela Lazarinus de, G.
— Décemb.	Nigroni Melchiori de, G.[1].
Acre 1191 Juin.	Nigro M. de, G.[2].

(1) Nigrone, Ansaldus de, 1158, 11 août; Willelmus de Nigrone, 1160, 29 décemb. *Pat. Mon. chart.* II, col. 518, 718.

(2) Lanfrancus de Nigro, 1158, 16 août; Oto de Nigro, fils de Guillaume, épouse Marie, fille d'Otone de Staccio, 1162, 27 oct.; Guidonus de Nigro, 1164, 11 juillet. *Pat. mon. chart.*, II, col. 522, 882, 956. — Nolascus de Nigro, 1300, 5 oct. *Or. lat.*, t. III, inédit. — Ottolinus, Dabadinus, Thomas de Nigro, nolisateur génois, 1248. Jal., *Annales maritimes et coloniales.*

Lieux et Dates.	Noms.
—	—
Acre, 1191 Juin.	Odoardus, G.
Messine, 1190 8 Déc.	Oliva Mafiolo de.
— —	Pancia Peregrinus, G.
Acre, 1191 Juillet.	Pereto Agostino de, G.
— Juin.	Perinus M., P.
— —	Ponzibo Franciscus de, G.
Messine, 1190 8 déc.	Pouzola Cattaneo de.
Acre, 1191 Juin.	Poxano Cosma, G.
Messine, 1190 8 déc.	Rapalo Rafaele de, G.(1).
Acre, 1191 Juin.	Refa Rafaele de, G.
— —	Rugeo Mich. de, G.
Damiette, 1218 Août.	Sclapa Jacobus.
Acre, 1191 Juin.	Tortus Sam., G.
— —	Via S. de, G.

(1) Amalfredus de Rapallo, 1158, 19 juin; Raimundus de Rapallo, 1159, 8 janv.; Eriberi de Rapallo, 1160, 21 avril, père de Guillaume, Jean et Vivaldo; Gisla de Rapallo, fille de Guillaume, 1160, 27 août, épouse de Bonifazio de Carenzone, a une fille, Carenza. *Pat. mon. chart.*, II, col. 497, 565, 637, 694. — Johannes de Rapallo, 1300, 3 juillet; Jean, père de Boniface et de Lanfrancus de Rapallo, 1300, 19 sept. *Or. lat.*, t. III, inéd. — Baalardus de Rapalo, nolisateur génois. (Jal., *Annales marit. et coloniales.*)

Marques des Lombards

(XIIe ET XIIIe SIÈCLES)



Sceau de la ville de Sienne la vieille. XIIIe siècle.
(Manni).

Légende : ✝ Vos veteris Sene signum noscatis amene.

Marques des Lombards.

DATE	MARQUE	NOMS	LIEU D'ORIGINE
1190. 12 janvier.		Ansoldus et Bochonus [1].	Gênes.
Camp devant Acre. 1191. Mai.		Antonio Xaba [2] et Philippo Ferrarius [3].	Gênes.
Camp devant Acre. 1190. Juin. 1191. Mai.		Salvagius Testa, Petrus Stroxoli et Cie.	Gênes.
Tyr. 1191. Mai.		Tornabellus Spinelli et Cie.	Gênes.
Camp devant Acre. 1191.		Petr. Tavani et Ger. de Terdona.	Gênes.

(1) Un Dagnanus Bochonus prête serment au roi de France, 1401, 18 déc., comme un des douze anciens, *antiani*, de la ville de Gênes. (A. N. J. 500.)

(2) Xaba ou Ceba ou Cebe. — Ansaldus Ceba 1156, 16 août; 1160, 19 août; 1163, 10 avril; — *Patriæ Monum. chart.* col. 343, 682, 849.— Matheus Ceba, noble, 1234. MURATORI, t. VI; 1267. *Lib. Jur.* — Raynaldus Ceba, noble, 1237. *Ibid.* — Ansiaudin Ceba, 1256, consul de Gênes à Acre. *Orient. lat.*, t. II, 2e partie, p. 447. — Lanfrancus Ceba, 1271, 7 oct.; 1279, 14 décemb. *Ibid.*— Oglerius Xaba, remolarius de Janua, 1300, 9 sept. *Orient. lat.*, t. III, inédit. — Lanfrancino Ceba, 1249, août, Damiette. *Chartes des Croisades.* — Johannino Ceba, nolisateur génois, 1246. — JAL., *Annales maritimes et coloniales.*

(3) Ferrarius Odo, 1157, 27 mars. *Patriæ Mon. chart.*, II, col. 378.— Wuilelmus Ferrarius, nolisateur génois, 1248, JAL., *Annales maritimes et coloniales.*

DATE	MARQUE	NOMS	LIEU D'ORIGINE
Camp devant Acre. 1191.		Jean de Rosio et Cie.	Gênes.
Acre. 1191. Mai.		Lazari Devinelli. Cf. n° 47.	Gênes.
Camp devant Acre. 1191. Mai. — Jaffa. Octobre.		Jacobo de Jhota et Ughet de Bozo.	Pise.
Camp devant Acre. 1191. Mai. — Jaffa. Octobre.		Quiliano Geideto ou Gideto [1].	Pise.
Camp devant Acre. 1191.		Walerano de Casanova.	Pise.
Acre. 1191.		Rafaele de Semino.	Gênes.
Camp devant Acre. 1191.		Lodisio Brezano.	Gênes.
Acre. 1191.		Scudieri pour Thobias Cavaccia et Benedicto Marocelli [2].	Gênes.

(1) Guidetus Ansermus, 1300, 3 juillet. *Or. lat.*, t. III, inédit.

(2) Marocelli ou Malocelli, *Malus ancellus*. Guilelmus M. 1140 et 1193, consul. *Lib. Jur.*; — Obertus M., consul, 1113, Caffieri; — Obertus M.,



DATE	MARQUE	NOMS	LIEU D'ORIGINE
Camp devant Acre. 1191.		Rafaele Cattaneo. Cf. n° 11.	Gênes.
Camp devant Acre. 1191. Juin.		Lodoisio de Recho(1). Lanfrancho de Gusulfis(2).	Gênes.
Camp devant Acre. 1191. Juin.		Simon Refignani.	Gènes.
Camp devant Acre. 1191. Juin.		Andrea de Rivegno(3) (Societas Rivegna 1191. Sept.)	Gènes.
Camp devant Acre. 1191. Juin.		Aymericus de Pagana(4), Michael Ferrarius. Cf. n° 2.	Gênes.

consul, 1165, donne en dot à sa fille Lucia, épouse de Giordano Marcellario, 60 liv. 1162, 6 oct. *Patr. mon. chart.*, t. II, col. 816; Obertus M., 1157, 10 fév.; Willelmus, 1156; Johannes, 1156; Enrico, 1164; Guillaume, 1207; Leo, 1271, L'Aias, loge des Génois; Benedictus, 1279; Albertus, 1279; Manuel M., 1300, 5 août. — Caffieri, *Lib. Jurium*; — *Or. lat.*, t. II, et t. III, inédit. — Muratori, t. VI; — *Patr. mon. chart.*, t. II, col. 332, 373, 816, 935. — Famille noble en 1396. (A. N. J. 500.)

(1) Recho. Oggero di Recco, 1156, 26 déc. *Pat. Mon. chart.*, t. II, col. 358; Lanfrancus de Recco, 1158, 9 oct., *d°*, *d°*, col. 560; Olivero di Recco, 1160, 12 mai, *d°*, *d°*, col. 645; Guirardus de Recho, 1173, novembre, *d°*, *d°*; Lucheto de Recho, 1279, 26-30 mars, L'Aïas, maison de Guisulfinus. *Or. lat.*, t. II; Nicholas de Recho, 1300, 24 sept. *Or. lat.*, t. III, inédit. — Lanfranco, Wuilielmus, Poncius Riccio, 1248, et Lanfrancus Riccio, 1270. A. Jal., *Annales maritimes et coloniales*.

(2) Gisulfo Vassalo, 1157, 4 nov. *Pat. mon. chart.*, t. II, col. 449 et *passim*; Guisulfus Balianus, 1300, 5 sept., 16 nov. *Or. lat.*, t. III, inédit.— Guisulphe (Lanfranc de), 1268. A. Jal., *loc. cit.*

(3) Johannes de Rivegno, nolisateur génois, 1248. Jal., *Annales maritimes et coloniales*.

(4) Wuilielmus de Pagano et Nicolinus de Pagano, nolisateur génois, 1248. Jal., *Annales maritimes et coloniales*.

DATE	MARQUE	NOMS	LIEU D'ORIGINE
Camp devant Acre. 1191.		Sismundi Scarzafico [1].	Gênes.
Acre. 1191. Juillet.		Bonifacio Auxia.	Gênes.
Acre. 1191. Après le 13 juillet, jour de la prise de la ville.		Brezani, Domina.	Gênes.
Paris. 1191.		Sentas, Gemino.	Sienne.
Acre. 1191. Juillet.		Martino Dominici.	Gênes.
Camp devant Acre. 1191. Juin.		Venerio Hospinelli [2], Barnaba Nicolai, Lodisio de Recho. Cf. n° 15.	Gênes.
Acre. 1191. Août.		Petro Guillelmo et Martino Dominici. Cf. n° 23.	Gênes.

(1) W. Scarza fugacia (?) 1156, 16 août. *Pat. mon. chart.*, t. II, col. 313; — Squarzaficus Franciscus 1300, 21 sept. *Ob. lat.*, t. III, inédit.

(2) Ospinello Wilielmo, 1157, 29 juin, neveu d'Olivier de Verdun. *Pat. mon. chart.*, t. II, col. 395.



DATE	MARQUE	NOMS	LIEU D'ORIGINE
Acre. 1191. Septembre.		Conrado Ususmaris (1) et Quilico de Goarco (2).	Gênes.
Jaffa. 1191. Novembre.		Jacobo Tarigo.	Gênes.
Jaffa. 1191. Octobre.		Ansaldo Japelo, Quiliano Juria.	Pise.
Jaffa. 1191. Octobre.		Odoardo de Albario.	Gênes.
Camp devant Acre. 1191. Décollation de st Jean-Baptiste.		Ansaldus Barbarus.	Pise.

(1) Baldissone, Guglielmo et Ottone Uso di mare abandonnent à Oberto, leur frère, tous les biens que leur a légués Druda, sa fille, et par conséquent leur nièce, 1156, 1157, 1163, 1164. Guillaume Usus maris épouse Agnès, fille de Lanfrand Mollis; Gionato Usus maris, fils d'Oberto, donne 100 liv. à Druda, son épouse, fille de Ugeron de Vineis, 1159; Gandulfus Usus maris donne 100 liv. à Giulia, son épouse, 1158, 11 août; Bonovassallo Uso di mare donne 100 liv. à Adalasia, fille d'Ugezone. Oberto, Baldezono, Ottone, Bonovassallo et Guglielmo sont frères. — Fulco Usus maris, 1173, *Pat. mon. chart.*, t. II, col. 409, 424, 425, 518, 519, 595, 688, 850, 934.— En 1164, Baldizone Usus maris forme une Société avec Oberto di Lucca. [Acte curieux à cause de la participation des femmes dans l'association]. *Ibid.*, col. 970. Marinus Usus Maris, Jacobus Usus Maris, Petrus Usus Maris, nolisateurs génois, 1248. Jal., *Annales maritimes et coloniales.* — Usus Maris Lucas, 1387. De Sacy, *Mémoires de l'Institut,* t. VII, 1824.

(2) Guaraco Graziano, 1157, 17 août; Guaraco Merlo ou Marchio, 1157, 27 août; Guercius Jordanus, 1157, 23 nov.; Guercius Anfossus, 1157, 15 déc. *Pat. mon. chart.*, t. II, col 416, 419, 452, 455. — Un Isnard de Guarco fut doge de Gênes.

DATE	MARQUE	NOMS	LIEU D'ORIGINE
Acre. 1191. Novembre. » Mai. » Juillet.		Andriolo Conte.	Pise.
Jaffa. 1191. Mai. Lendemain de la s[t] André, apôtre.		Berton de Boscoro.	Pise.
1200.		Xaba. Cf. n° 2.	Gênes.
Marseille. 1218.		Isn. Respario.	Gênes.
Camp devant Damiette. 1219. Novembre.		Justus.	Gênes.
Camp devant Damiette. 1219. Mai.		Johanne Buroni (1).	Gênes.
Camp devant Damiette. 1218.		Bertono Scarella.	Gênes.
Camp devant Damiette. 1219. Novembre.		Andriolus dictus Justus. (C'est le même que ci-dessus, n° 35.)	Gênes.
Arras. 1217. Juin.		Savignoni (2).	Gênes.

(1) Buroni Guglielmo, 1156, 1158. *Pat. mon. chart.*, t. II, p. 319, § 293.
(2) Savignono Bartholomeus, 1300, 14 oct. *Or. lat.*, t. III, inédit.

DATE	MARQUE	NOMS	LIEU D'ORIGINE
Camp devant Damiette. 1218. Septembre.		Luchino Corsali, Jacobo Aspirani, Martino Calvo[1] (1219, août. Damiette).	Gênes.
Ascalon. 10 Septembre.		Filippo Janbono[2].	Gênes.
Camp devant Damiette. 1219. Septembre.		Salvagius Bioni[3] et Cie.	Gênes.
1240 (v. s.) 7 janvier.		Baptisto de Mogio.	Gênes.
Acre. 1240. Mars.		Antonio de Coxola.	Gênes.
Limoso. 1249. Avril.		Maraboti[4] et Savina.	Gênes.

(1) Calvus (Nicholusus), 1247. A. Jal., *Annales maritimes et coloniales.*

(2) Janebonus Pascalis de Infantibus (Janbono Pascali de Fanti) 1160, 7 août. *Pat. mon. chart.*, t. II, col. 677.

(3) Salvaigus Ambrosius, 1300, 30 août, 22 nov. *Or. lat.*, t. III, inédit.

(4) Marabotus Jusiol, 1146, août; Maraboto, Rogerius de, 1160, 1er juin; Maraboti, 1164, 17 juin; *Pat. mon. chart.*, t. II, col. 653, 947; Manuele Marabotus, 1300, 3 nov. *Or. lat.*, t. III, inédit.

DATE	MARQUE	NOMS	LIEU D'ORIGINE
Camp devant Damiette. 1249. Août.		Bonaventura de Marceio.	Sienne.
Acre. 1240. Mars.		Lazari Devinelli, Cf. n° 7, et Luchino de Suzaro.	Gênes.
Devant Damiette. 1249. Août.		Andreas Grillus (1).	Gênes.
Devant Damiette. 1249. Septembre.		Teranus Cayroli.	Gênes.
Damiette. 1249. Octobre.		Andrea Fatinanti (2).	Gênes.
Damiette. 1249. Septembre.		Lanfranco de Lizorio, Petro Belforte.	Gênes.
Damiette. 1249. Novembre.		Odo Pancia (3).	Gênes.

(1) Amicus Grillus, consul, 1146-1156, CAFFARI; 1158, *Lib. Jur.;* Willelmus Grillus, 1156, mai; 1160, avril; Lambertus Grillus, 1157, oct. *Pat. mon. chart.*, t. II, col. 329, 446, 637. Lambertus Grillus, consul, 1168; Fridericus Grillus, capit. du peuple, partisan de Frédéric II en 1241. *Lib. Jur.* Famille noble en 1396, sept. Gênes. (A. N. J. 500.)

(2) Fatenanti Alegrus, 1301, sept. oct. *Or. lat.*, t. III, inédit.

(3) Rubeus de Nazano, Oto Pancia, frater ejus, 1156. 11 oct., 1161, 20 mars, 1163, 26 avril. *Pat. mon. chart.*, t. II, col. 359, 728, 854. — Pancia Johannes, 1287. — DE SACY, *Mémoires de l'Institut*, t. VII, 1824.

DATE	MARQUE	NOMS	LIEU D'ORIGINE
Damiette. 1249. Novembre.		Anfreono Nicolai, quelquefois avec Odo Pancia à qui il sert de témoin.	Gênes.
Damiette. 1249. Le lendemain de la s[t] Jean-Baptiste.		Bertholomeo de Pontedecimo et Andrea de Favali.	Gênes.
Damiette. 1249. Novembre.		Damien Ermirius.	Gênes.
Damiette. 1249. Juin.		Jehan Capry et Adame Sepa.	Gênes.
Devant Damiette. 1249. S[t] Remy.		Bonfiz de Portafino (1).	Gênes.
Damiette. 1249. Octobre.		Scipione de Mafferio.	Gênes.
Damiette. 1249. Novembre.		Anfreono Buccanigra (2). Cf. n° 69.	Gênes.
Camp devant Damiette. 1249. Novembre. Lendemain de la s[t] Martin.		Rossus Consilii.	Sienne.

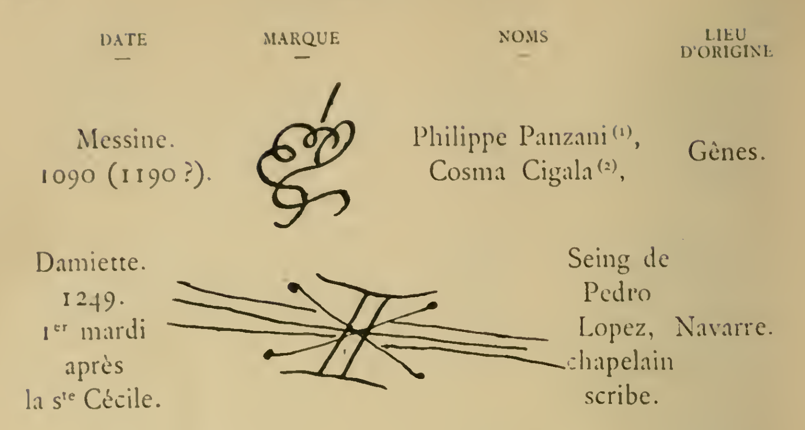
(1) Portodelfino. Portus delphini Ogerius, 1161, 23 mai. *Pat. mon. chart.*, II, col. 736.

(2) Buccanigra, Anfreono. Cf. n° 69. — Rainaldus Boccanigra, nolisateur génois, 1248. JAL., *Annales maritimes et coloniales.*

DATE	MARQUE	NOMS	LIEU D'ORIGINE
Ascalon. 1250. Mars.		Andreas de Cavali.	Gênes.
1250. Avril.		Constantino.	Gênes ?
Toulouse. 1250. 8 avril. Acre. 1250. Juin. Damiette. 1249. Novembre.		Agabito de Gazolo, Mariolo de Strata.	Gênes.
Acre. 1250. Mai.		Manfredo de Coronato, Guitardo Sihaffe.	Gênes ?
Acre. 1250. Mai.		Antonio de Vignolo, Aymone Soldi, Salvagium de Predis.	Gênes.
Acre. 1250. Juin.		Manuele de Becimo, Peregrinus de Recho. Cf. n° 15.	Gênes.
Acre. 1250. Juin.		Simone de Saulo.	Gênes.
Acre. 1250. Juin.		Domenico de Thelia, Marco Ciconia.	Gênes.
Acre. 1250. Jeudi après l'octave de s[t] André, apôtre.		Guillelmo Buchanigra. Cf. n° 59.	Gênes.

DATE	MARQUE	NOMS	LIEU D'ORIGINE
Camp-pèlerin. 1251. Veille de la Toussaint.		Opecino Marihono.	Gênes.
Camp devant Césarée. 1251. Août. Acre. 1250. Veille de s^t André.		Lercario Belmustini[1].	Gênes.
Césarée. 1251. Veille de s^te Marguerite.		Jean Symon, Gaspar Cocerel.	Sienne.
Camp devant Jaffa. 1252. Novembre.		Gaspardi de Guizardo de Societate M. Beccini, procureur de Manuele de Hervio.	Gênes.

(1) Leccar Ugo, 1146, août; Lecarus Anselmus, 1157, 29 août; Lescari Johannes, 1157, 21 sept.; 1158, 28 oct.; Lercarius Ribaldus, 1158, 11 août; Lercarius Wilielmotus, 1158, 28 oct.; Lercarius Albertus, 1160, 20 mars, 4 août; Lercarius Bonus Johannes, 1160, fév.-mars; Lercarius Hugo et Belmustus son frère, 1190, 11 avril. *Lib. Jur.*, t. I, col. 359. — Lercario Alberto forme une association avec Ottone Belmustus, avec l'autorisation du père de Belmustus, au capital de 100 liv.; 2/3 fournies par Alb. Lercari, 1/3 par Otton. 1163, 26 sept. — Albert Lercario prête 40 l. au père de Belmustus. 1163, 29 sept. — Alberto et Ribaldo Lercari vendent pour 113 l. 1/2 à Oberto Spinula, frère d'Ansaldus, défunt mari de leur sœur, défunte également, les droits qu'eux ou leur mère pouvaient avoir sur la succession, 1164, 8 mai. *Pat. mon. chart.*, t. II, col. 432, 442, 518, 563, 675, 697, 726, 896, 897, 935.— Un Lercari était sergent de la communauté de Gênes à Famagouste, 1300, 30 sept. *Or. lat.*, t. III, inédit. Petrus de Maiffi Lercarus donne à N. Lercari 2 1/2 darem, à Leticia Lercari 2 darem, à Nicolas Lercari 20 darem. André Lercari lui doit 15 darem. 1300, 22 sept. *Or. lat.*, t. III, inédit. Lercario Guilielmo, 1241; Lercarius Hugo, 1247, Lercari Jacques, 1290. A. JAL., *Annales maritimes et coloniales*.



DATE	MARQUE	NOMS	LIEU D'ORIGINE
Messine. 1090 (1190 ?).		Philippe Panzani (1), Cosma Cigala (2),	Gênes.
Damiette. 1249. 1er mardi après la ste Cécile.		Seing de Pedro Lopez, chapelain scribe.	Navarre.

(1) Panzani Bonifacius, 1156, 13 oct.; 1163, 4 sept.; 1164, 18 juin. *Pat. mon. chart.*, II, col. 359, 878, 948. — Panzaninus Panzanus, 1248, nolisateur génois. JAL., *Annales maritimes et coloniales.*

(2) Guillaume Cigala, consul, 1152, 1156, 1165. CAFFARI et *Lib. Jur.*, Wilielmus de Cigala, 1150, 8 juillet; Ugo Cigala, 1158, 5 février; Lanfrancus Cigala, 1158, 25 août; Ansaldus Cigala, 1160, 20 déc.; 1163, 13 avril; Enricus Cigala, 1160, 23 avril; Bonvassallo Cigala, 1160, 7 avril. — *Pat. mon. chart.*, II, col. 338, 469, 532, 630, 638, 718, 850. — Jacobinus Cigala. *Or. lat.*, t. II, p. 441. Famille noble à Gênes en 1396, sept. (A. N. J. 500). Famille noble à Gênes en 1508. (A. N. KK 1414.) Oberto Cigala, Lanfrancus Cigala, nolisateur génois, 1248. JAL., *Annales maritimes et coloniales.*

Gênes.



Armes des BOCCANERI (POCCANIGRA) : écartelé de gueules et d'argent.

Sceau de Madame Jacomina BOCANEGRA. Cf. t. I, p. 87.

Pièce justificative.

Simon, Bombarchet et Yousouph, envoyés du caïd Aboul Kassim (*caiti Bulcasseme*) contractent à Gênes un emprunt de Soliman, de Gênes, homme de Guillaume, roi de Sicile. — 1162, 18 septembre[1].

« ..... Nous, Simon, Bombarchet et Jusuph, envoyés du caïd Aboul Kassim, nous avons emprunté de toi, Soliman, de Gênes, homme du seigneur Guillaume, roi de Sicile, 55 livres, monnaie de Gênes, que nous avons remises à Ismael pour avoir les douze ballots d'Aboul Kassim qu'il nous a remis, et pour lesquels nous avons payé à raison de trente-six sous moins deux deniers, cours de l'or à Gênes. Nous rendrons dans le courant du mois pendant lequel nous débarquerons en Sicile trente et une onces un tiers d'or, à ton envoyé, au nom de Mathieu ou de Manfred de Portinco, ou à ton envoyé, au vu par l'un de nous de la pièce sarrazine que nous t'avons laissée. En foi de quoi, j'ai, Simon, juré sur le saint Évangile de Dieu, et nous Bombarchet et Jusuph selon la loi que nous suivons. Fait dans la maison de Soliman, à Gênes, 1162, 18 sept. »

Soliman remet ensuite en gage à Ismael pour les 34 livres : deux coupes d'argent neuves, une plus grande que l'autre, un manteau d'ermine, un de petit gris et une *xoca*, espèce de vêtement en forme de jupe ou de robe.

Bombarchet et Simon prennent possession des douze ballots que ledit Ismael leur délivre, portant les *marques* et bien attachés. Il leur rend en outre dix autres ballots et en garde deux autres composés d'aumusses, mais n'appartenant pas au caïd. (Même date, maison d'Ismael.) (*Patriæ monumenta. chart., II*, nos 1183, 1184, 1185; col. 809, 810, 811.)

(1) *Caïtus,* le chef, le directeur. C'est le mot arabe qui a donné en espagnol le mot *alcayde* et en français *caïd*. De Sacy, *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XI, p. 28.

Poids-Monnaie

ET SCEAUX DE PLOMB DES LOMBARDS



Armes du parti Guelfe de la ville de Sienne
(XIVe siècle).

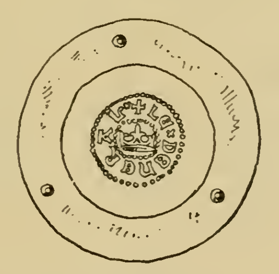
Légende : S[igillum] partis Guelfe civitatis Senarum.

Poids-Monnaie et Sceaux de Plomb

DES LOMBARDS



Jeton de changeur du XVIe siècle (Flandre).
Légende : Selui qui ne scet bien son compte
En vient à chief comme il se monte (1530).
(VAN MIERIS, *Monnaies*, t. II, p. 330-331.)



Plateau de trébuchet français (XIVe siècle) publié par M. ROUYER.
Revue numismatique, 1886, pl. XV, n° 1.
(Cf. *Revue numismatique*, 1858, 2e série, p. 413-424; et 1862, p. 113.)
On peut voir au Louvre, dans le fameux tableau de Quentin Metzys, un changeur opérant au moyen d'un trébuchet. Le plateau dans lequel est déposée la monnaie est creux. Celui que nous publions aurait été redressé. (Collection de M. ROUYER.)



Poids de gros tournois de 4 grammes, en argent. (Collect. de Mr DANCOISNE)
Revue numismatique, pl. XV, n° 2.
C'est un des plus anciens (XIIIe ou XIVe siècle).

Les Lombards, établis comme changeurs, se servaient des *poids-monnaie*, qu'on appelle également *Deneraux*. Il ne faut pas confondre le *Denéral* avec le *Fierton ;* ce sont deux choses différentes, comme on l'a constaté tout récemment. (Communication due à l'obligeance de M. Maurice Prou.) Les deneraux que nous publions portent tous un nom ; de plus ils sont de différentes sortes, les uns représentent l'effigie royale, les autres la couronne, d'autres enfin l'agnel.

Nous trouvons d'abord les noms de Henric le Lombart sur trois poids à l'effigie royale et sur un poids à l'agnel.






Le premier publié par M. le marquis de Lagoy, 1858.

Le premier se trouve au Cabinet des Médailles et pèse 6 gr. 77. Le nom de Henri est trop commun parmi les Lombards pour pouvoir être attribué spécialement à l'un d'eux. En 1282, une maison de Henry le Lombart, située rue Pierre Sarrazin, touchait à la maison habitée par Henry le Lombart, composée de quatre chambres, et payait 4 l. 16 s. [1]. Un Henri le Lombart, dans la Cité cette fois, paye 5 sous de taille [2].

Voici le nom de Berthelin le Lombart sur deux poids à l'effigie royale et sur un poids à l'agnel XIII et XIVe s.





Le premier publié par M. le marquis de Lagoy, 1858.

Le premier de ces poids provient du Cabinet des Médailles

(1) Jourdain, *Histoire de l'Université*

(2) Géraud, p. 3.

et pèse 6 gr. 81. L'épaisseur est de 0,004$^{m/m}$. Le nom de Bertelin est également trop commun parmi les Lombards pour songer à l'attribuer à un lombard en particulier.

Poids de Bierterlet, à la couronne. Le nom est évidemment celui d'un italien.

Nous attribuerons également les deux suivants à des Lombards, le premier, celui de Renée Laleu, porte la fleur de lis de Florence; le second porte le nom de Ghebalcie Leleu.





Nous nous trouvons encore en présence d'un poids de lombard devant celui d'Estève Musa, à l'effigie royale; un poids à l'agnel portant le même nom a été publié par M. le marquis de Lagoy dans la *Revue de Numismatique* de 1858.





Les suivants : Guillaume Buquet, poids équestre; Guillaume Buquet, à l'agnel [1]; Pierres Cossard, poids équestre; Pierre Gossart, à l'agnel, sont probablement français.





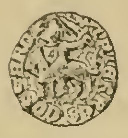
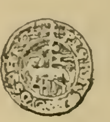
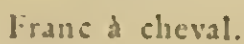
Franc à cheval.





(1) Cité par M. ROUYER, *Revue de Numismatique*, 1886, pl. XV, nº 6. Il cite également un denéral au type de l'archange St Michel, au nom de H. Bal (?) pl. XV, nº 20, que nous donnons le dernier.

Voir *Revue numismatique*, 1858. De Lagoy a lu sur un poids les mots Pierres Eusefrii ou Bosefrii. Nous croyons qu'il faut lire Pierres Cossard ; c'est plus que vraisemblable.

Franc à cheval.

Quant à l'avant-dernier, au type de l'archange Saint-Michel, avec le nom de Godart, nous pouvons l'attribuer, sans crainte de commettre une erreur, à un des associés de Jacques Cœur en 1435, Barthélemy ou Pierre Godard [1].



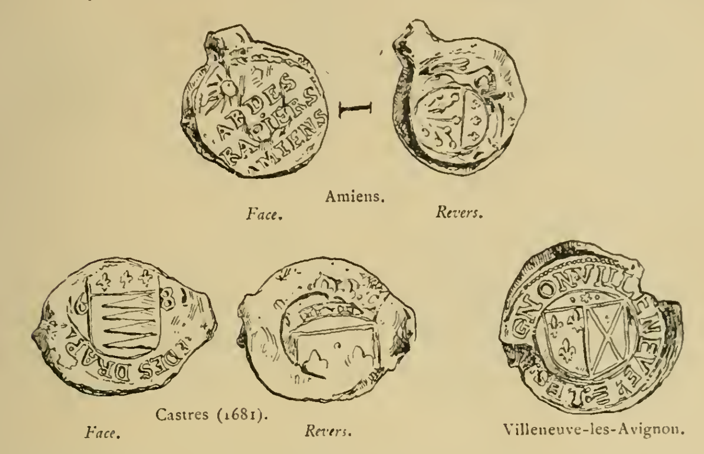

Tous ces poids-monnaie reproduits de la grandeur des originaux, proviennent de la collection de M. Maxe-Werly.

Plombs.

Les statuts de l'art de la Kalimala nous prouvent que les pièces de drap étaient quelquefois plombées. Cet usage existait également en France et dura jusqu'à la Révolution, non seulement pour les draps, mais pour la soie. On conserve encore dans certaines familles des pièces d'étoffes non détaillées portant ces sceaux de plomb.

(1) Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 253.

Voici d'abord des sceaux de plomb de drapiers français d'Amiens, de Castres, de Villeneuve-les-Avignon (XVII[e] siècle).

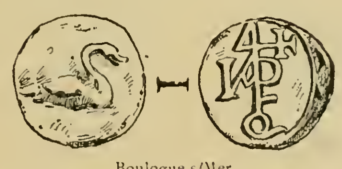


Amiens.
Face. *Revers.*

Castres (1681).
Face. *Revers.*

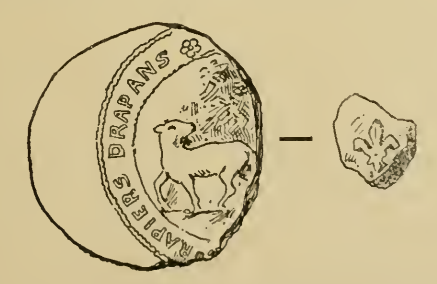
Villeneuve-les-Avignon.

Puis un sceau de Boulogne-sur-Mer :

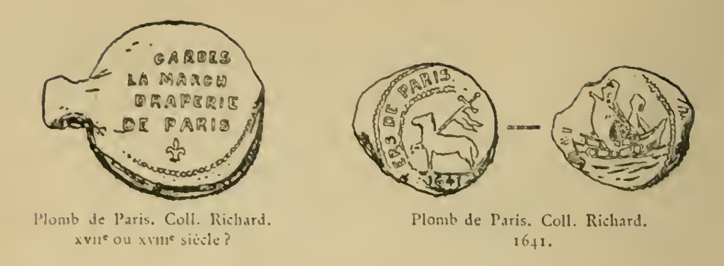


Boulogne s/Mer.

Voici trois types d'un intérêt tout spécial pour nous : ce sont des sceaux de drapiers Parisiens. On sait que les Drapiers formaient, de temps immémorial, le *premier* corps de métier, comme le portent du reste leurs jetons :



Plomb de Paris. Coll. Richard. XVII[e] siècle ?



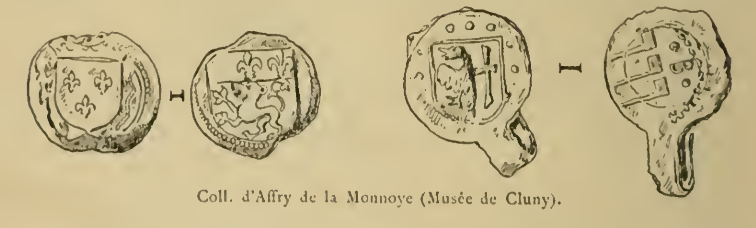
Plomb de Paris. Coll. Richard. xvııᵉ ou xvıııᵉ siècle ?

Plomb de Paris. Coll. Richard. 1641.

Tours — autre variété avec les lettres IT ; et Lyon :



Deux autres variétés et un dernier sceau portant des armes à déchiffrer.



Coll. d'Affry de la Monnoye (Musée de Cluny).

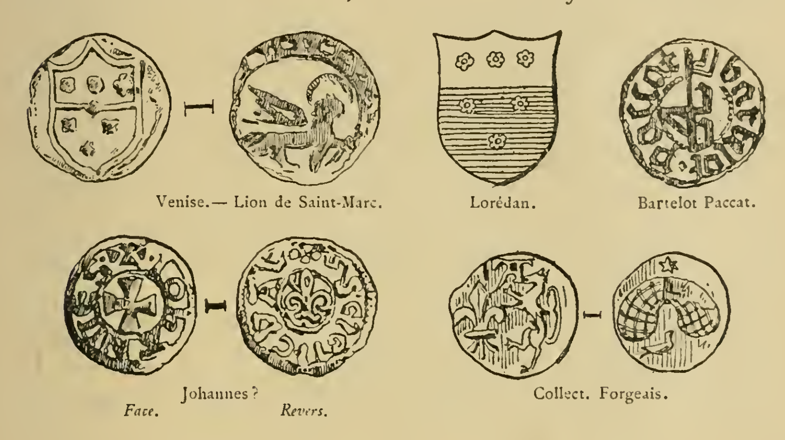
La collection d'Affry de la Monnoie (Musée de Cluny) renferme environ 40 plombs ayant servi à sceller les draps et la soie, ainsi que quelques-uns de ceux en usage parmi les merciers de 1571 au xvıııᵉ siècle.

La communication de cette intéressante collection nous a été faite par M. Mazerolle.

Enfin, voici des sceaux de plomb de Lombards. Le premier est assurément Vénitien, puisqu'il porte le lion de Saint-Marc sur une de ses faces : sur l'autre sont des armes illisibles. Bien qu'elles offrent quelque analogie avec celles des Loredan, nous ne croyons pas cependant pouvoir les leur attribuer. Le second, ayant un monogramme bizarre dont nous retrouvons l'analogie

sur un jeton de la collection Richard, renferme à l'exergue les mots *Bartelot Paccat;* sur le troisième, on lit d'un côté *Johannes,* de l'autre ?; sur le dernier, trouvé dans la Seine et faisant partie de la collection Forgeais, on distingue parfaitement un *torsello* sur une face, et non une *bourse,* comme on l'a écrit.

Tous ces sceaux de plomb, reproduits de la grandeur des originaux, proviennent, à l'exception de celui de Forgeais, de la collection de M. Richard, et de celle d'Affry de la Monnoie.



Venise.— Lion de Saint-Marc. Lorédan. Bartelot Paccat.

Johannes? *Face.* *Revers.* Collect. Forgeais.

Les Ewards.

Les fonctionnaires chargés d'apposer ces sceaux de plomb en France se nommaient Ewards, esgards, égards, en latin *inspectores* ou *regardatores*. On lit dans le dictionnaire de Godefroy : « Esgards, on nomme ainsi à Amiens ceux qu'on appelle ailleurs maîtres et gardes jurés.... On appelle *esgards-ferreurs*, ceux qui apposent le plomb aux étoffes; ainsi nommés parce qu'on appelle fers dans la sayetterie d'Amiens, ce qu'on nomme ailleurs des coins et des poinçons. »

Suivant Th. Godefroy, le mot *Rewart,* avec la même signification, serait wallon. Mais on le trouve cependant appliqué pour un homme du Midi : « Emaut, *regard* du pays de Bi-

gorre. » Il est vrai que c'est par Froissard, l. III, ch. III. — Cf. *Ordonnances des Rois de France,* t. IV, p. 321 note *e;* p. 676; t. V, p. 374.

Dans sa brochure intitulée *Les Plombs des Draps d'Arras* (Arras, 1885, 20 pages), M. Dancoisne cite la dissertation de Gaetani, *Piombi antichi merchantili,* ainsi que des plombs de sa propre collection, pour prouver la haute antiquité de ces marques :

« En général, » ajoute-t-il, « les plombs de marchandises se composent de deux ronds de grandeur à peu près égale, réunis par une petite bande ou patte légère. Le premier rond porte au revers une ou deux pointes servant à percer et à maintenir l'étoffe et à se river dans le second, bien plus mince, au moyen d'une forte pression donnant une double empreinte extérieure. Ma collection renferme un moule en cuivre du XIVe siècle, trouvé à Arras, qui a servi au coulage des plombs de la marchandise. » L'auteur en donne le dessin ainsi que ceux de sceaux analogues à ceux que nous reproduisons, mais tous particuliers à Arras, avec le rat légendaire.

L'apposition des sceaux était obligatoire pour les draps à Arras dès 1358.



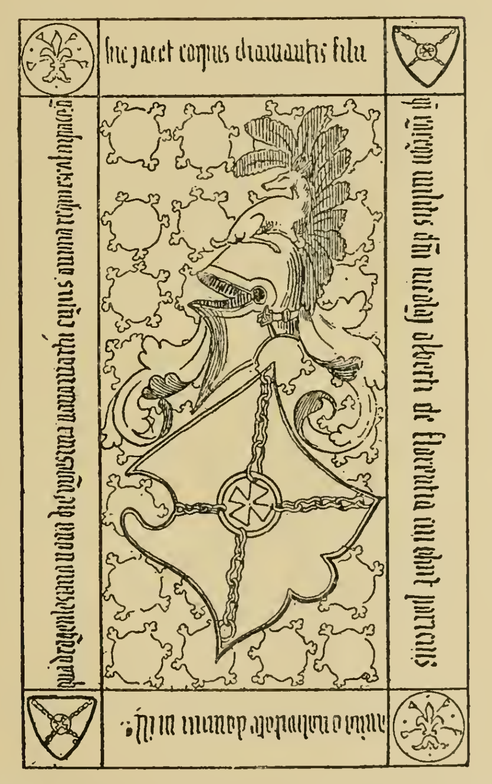
Monnaie de la ville de Sienne présentant une vue de la ville.

Légende : Sena vetus civitas virginis.

Le revers porte les armes de Cosme de Médicis. B. N. Cabinet des Médailles. Argent.

Les Jetons

L'ÉCHIQUIER — LES TAILLES — LES JETONS
JETONS DES LOMBARDS



Pierre tombale d'un Alberti, de Florence, mort à Paris, le 29 mars 1409.

(A. Heiss, *Les Médailleurs florentins*, Paris, 1891, in-f°)

Hic jacet corpus Diamantis, filii quondam egregii militis domini Nicolai Alberti de Florentia, qui obiit Parisius, anno nativitatis domini millesimo quadragentesimo nono die vigesima nona, cujus anima requiescat in pace. Amen.

L'Échiquier.

Avant d'aborder la question si curieuse des Jetons des Lombards, qu'il nous soit permis de donner un rapide aperçu de la manière de calculer en usage au XIIIe siècle qui nous permettra de nous rendre mieux compte de la nécessité où on se trouvait de se servir de ce moyen commode pour compter, employé par tout le monde alors. Et d'abord, qu'on se reporte par la pensée aux époques relativement récentes où le système décimal n'était pas d'un usage courant : on se trouvait en présence de systèmes multiples de *réductions* pour certaines mesures tant de longueur que de poids, et en particulier pour les monnaies. Pour ne parler que de ces dernières, nous dirons simplement que d'une façon générale, la livre se composait de vingt ou de vingt-cinq sous, suivant qu'on se servait de livres tournois ou de livres parisis, en ne considérant que ces deux espèces, car il y en avait beaucoup d'autres ; le sou était, à son tour, la somme de douze deniers, à laquelle venaient encore s'ajouter les oboles et les quadrans, les pites, etc. On peut, suivant nous, considérer comme *type de calculation* le procédé employé par les financiers du Trésor royal.

M. Hubert Hall, dans son *Livre des antiquités et curiosités de l'Échiquier*[1], nous met à même de comprendre cette façon de procéder.

Il est plus que vraisemblable que les Lombards suivaient les règles observées par les « gens des comptes » du Roi, qui devaient être les mêmes pour les Échiquiers d'Angleterre, de Normandie ou de la Cour de Paris.

(1.) *The antiquities and curiosities of the Exchequer*, by HUBERT HALL, F. S. A. London, 1891, in-8°.

L'*échiquier* se composait essentiellement d'une table, d'environ 3m30 de long sur 1m65 de large, entourée par une bordure d'environ 0m08 de haut, et recouverte d'un drap de couleur foncée sur lequel étaient tracées, à la craie ou autrement, des lignes droites se croisant à angles droits et formant des quadrilatères d'environ 0m47 sur 0m33. La table du Lombard était évidemment plus petite, mais divisée de façon analogue.

On obtenait ainsi des colonnes et des espaces vides, dans lesquels une somme quelconque de jetons déposée prenait une valeur numérique différente, suivant la place qu'elle occupait, et qui augmentait à mesure qu'on la plaçait plus avant du côté gauche. La première colonne, à droite, représentait les deniers (en Angleterre les *pence*), la seconde, les sous (en Angleterre les *shillings*), la troisième, les livres (en Angleterre les *pounds*), et les autres les sommes vingt[1], cent, mille fois, etc. plus grandes.

D'après M. Hall, l'étymologie du mot *Échiquier* ne viendrait pas du mot *ludus scaccarii*, mais du mot *ludus scaccorum* sive *latrunculorum* dérivé de l'allemand *schacher,* qui signifie, en effet, *voleur,* de *schach,* tromperie sur la valeur de l'objet représenté.

Le mot *Échiquier* s'était étendu à la chambre même où se trouvait la table destinée au *ludus computorum* ou *jeu des jetons.*

Les pièces du jeu des échecs étaient ici remplacées par les jetons ou pièces sans valeur ou n'ayant pas cours légal, qui, par leurs différentes grandeurs, leurs couleurs variées (laiton, argent et quelquefois or) et leurs combinaisons, représentaient les espèces réelles entrant dans le trésor ou en sortant, semblables aux cavaliers, aux fous, aux tours et aux pions d'un jeu d'échecs.

1. Cette somme de vingt, et non de dix, s'explique par la valeur de la livre, qui équivalait à 20 sous ou à 20 shillings.

Les Tailles.

Pour bien saisir le détail des explications, il nous faut d'abord dire un mot de ces ingénieux moyens employés par nos ancêtres pour tenir leur comptabilité, nous voulons parler des *tailles* dont nous retrouvons encore des spécimens en usage en France, chez les boulangers, même à Paris et dans les environs, où tout le monde a pu en voir et en deviner le facile emploi.

La première qualité des tailles était la faculté de pouvoir compter sans savoir lire ni écrire. Il est plus que probable, en effet, que tous les collecteurs de ces époques n'étaient pas des clercs et qu'il avait fallu nécessairement trouver un mode de perception en rapport avec leur degré de culture intellectuelle : la taille répondait parfaitement à ce qu'on avait cherché. En outre, ces tailles avaient sur le parchemin ou le papier l'avantage de se conserver plus longtemps sans s'altérer ; nous en avons la preuve dans la parfaite condition de celles qui sont parvenues jusqu'à nous et dans lesquelles les encoches faites avec le couteau sont encore aussi fraîches et aussi nettes qu'au premier jour, après plus de six cents ans.

C'étaient les Tailles qui permettaient aux employés de l'échiquier d'établir les comptes des Recettes.

La Taille se composait d'un morceau de bois, de buis, de saule, de coudrier, de fresne ou de tout autre bois dur, façonné en parallélipipède aplati, d'environ un centimètre d'épaisseur, sur une longueur de 18 à 20 centimètres en moyenne, d'une largeur de 3 à 4 centimètres, et pouvant se terminer en pointe à une extrémité. C'était, en réalité, une espèce de règle plate, à bords plus ou moins parallèles, de 20 centimètres de long, ordinairement, à cette époque.

Nous disons ordinairement, parce que dans la suite des siècles,

par exemple au commencement du XIXe siècle, quand elles étaient encore en usage en Angleterre, elles s'allongèrent en proportion des revenus de la Couronne et finirent par ressembler aux sabres de bois des insulaires des îles Fiji.

Quand la taille était façonnée comme nous venons de le décrire, sur le quart de la longueur on donnait une incision oblique dans la largeur au moyen d'un trait de scie pénétrant jusqu'au milieu de l'épaisseur du bois, puis on la sciait en deux, dans toute l'épaisseur, en commençant par le côté le plus long; on obtenait ainsi deux morceaux inégaux appelés, l'un, le plus grand, le *talon* ou la *souche,* mot qui est encore employé en comptabilité, et l'autre, le plus petit, la *feuille,* le *feuillet* ou la contre-taille.

Prenons ces deux morceaux réunis, mais sciés, avant leur séparation. Une coche ou entaille nettement tranchée dans l'épaisseur d'un des côtés longs, que nous appellerons le *dos,* car il était plus épais que l'autre, indiquait la somme principale, soit de 1,000 livres (25,000 fr.), soit de 100 livres (2,500 fr.), etc.; sur l'autre bord, sur la *tranche,* les fractions de la somme (en Angleterre les *shillings* et les *pence,* en France les *sous* et les *deniers*) étaient indiquées par des entailles de grandeur différente.

Ainsi, sur le *dos*, une encoche large comme la main indiquait 25,000 fr. (1,000 livres), large comme l'empreinte du pouce, 2,500 fr. (100 livres), large comme le petit doigt, 500 fr. (20 livres), large comme un grain d'orge 25 fr. (1 livre). Un sou (*a half-penny*) s'indiquait par un petit trou rond. Sur la *tranche* on taillait les *shillings* et les *pence,* ou les *sous* et les *deniers*.

Quand la somme à marquer ne s'élevait pas au-dessus d'une livre, ou 25 francs, on marquait les sous et les deniers indifféremment d'un côté ou de l'autre.

Lorsque la somme s'élevait au-dessus d'une livre (25 fr.), on pouvait encore, au moyen d'une simple incision dans la taille, en n'enlevant pas de bois, marquer la moitié de la somme, comme on pouvait aussi la marquer tout au long de l'autre côté.

On pouvait *marquer* par ce procédé des sommes considérables:

Sir John Lubbock possède une taille sur laquelle se trouve représentée une somme de 24,000 livres (600,000 fr.) avancée à la Couronne par la Compagnie des Indes orientales au commencement de ce siècle-ci.

Sur les côtés plats étaient inscrits l'objet et la nature de la taille, quelquefois le total des sommes marquées.

Voici une inscription traduite du latin en usage à cette époque; on en verra quelques autres plus loin.

« Thomas Godesire doit à Josey, de Kent, le Juif, 30 shillings, payables, la moitié à la fête de Saint-Michel de l'an de grâce 1229, l'autre moitié à la Saint-Martin suivant, comme il est convenu par les présentes. — Garant : Andrew de la porte Saint-Michel (Mikelgate). »

V. *Pipe Roll Society's Publications,* vol. III.

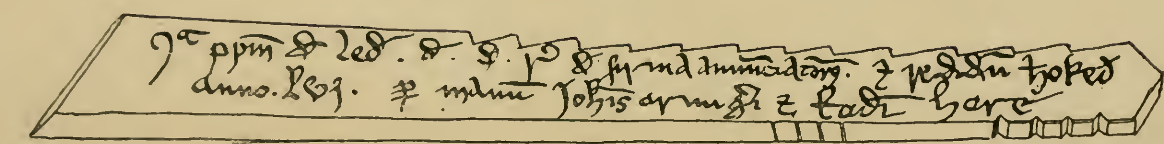
Modèles de Tailles anglaises.

Nous ne connaissons pas malheureusement de tailles françaises : elles devaient, selon toute apparence, être semblables à celles-ci; mais elles ont été perdues, ou du moins nous n'en avons retrouvé aucun exemple.

Tailles du XIIIe siècle (Angleterre).



Taille représentant la somme de 1 l. 7 shillings.

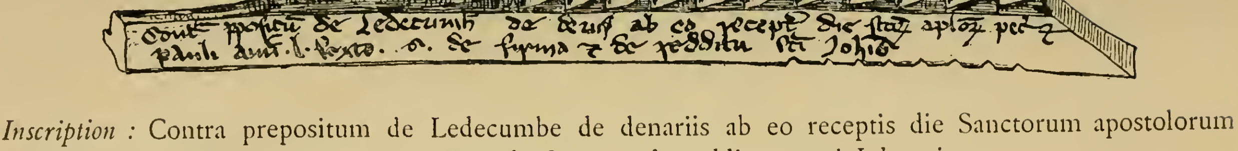


Inscription : Contra prepositum de Ledecumbe de denariis receptis de firma Annunciacionis et redditu Hokeday anno lvj° per manum Johannis armigeri et Radulphi Hare.

Traduction : Contre le prévôt (bailli) de Ledecombe[1], pour argent reçu de sa ferme, à Notre-Dame, et la location à Hock-tide pendant la 56e année [de Henri III] par les mains de Jehan Squire et de Ralph Hare (année 1272).

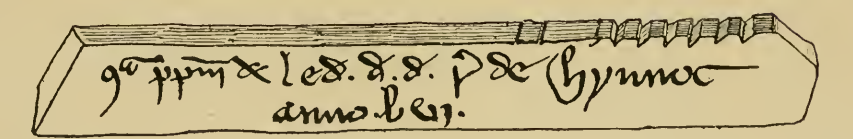
Somme représentée sur la taille : 12 l. 4 sh. 4 d.

(1) Ledcombe, manoir royal (Berks).



Inscription : Contra prepositum de Ledecumbe de denariis ab eo receptis die Sanctorum apostolorum Petri et Pauli, anno L sexto, scilicet de firma et de redditu sancti Johannis.

Somme indiquée : 11 1/2 l. 8 s.



Inscription : Contra prepositum de Ledecumbe de denariis receptis de Hynnoc, anno lvj.

Somme indiquée : 6 1/2 s. 2 d.

Pipe Roll Society's Publications, vol. III. London, 1884, in-8°.

M. H. Hall donne du mot *Pipe Roll* d'ingénieuses étymologies : ce nom semble, dit-il, avoir été choisi à cause de la ressemblance qui existe entre ces rouleaux épais et un tuyau de conduite d'eau, en anglais *pipe*. On peut encore y voir la comparaison du trésor public à un réservoir d'eau d'où toutes les sources du revenu s'échapperaient par un conduit principal « quasi per ductum (seu *pipam*) aquæ. »

Ces explications ne sont malheureusement pas convaincantes pour nous, qui savons que « l'Angleterre, dont la langue même ne se dégage que vers le XIVe siècle », n'a aucun monument littéraire ancien à présenter avant Chaucer.

Le mot « pipe » est français et servait à désigner, à cette époque, un petit cylindre creux dans lequel on fixait les signets (en anglais *markers*) des livres reliés.

Les livres de comptes de ces époques reculées nous donnent des détails sur quelques-uns de ces petits objets, offerts en cadeaux par le roi ou les princes : ils étaient richement fabriqués en argent ou en vermeil, et quelquefois ornés de pierres précieuses à chaque extrémité.

Il est donc plus que probable qu'avant qu'on ait songé à relier les registres, le « Pipe Roll » tirait son nom du cylindre en métal creux ou en bois et fendu dans toute sa longueur, dans lequel on fixait l'extrémité de ce long rouleau de parchemin, à partir du commencement de l'acte ou du rôle, et qu'on serrait ensuite en adaptant à chaque bout de ce tuyau un petit morceau de bois, de métal ou même un simple lien, pour que le parchemin ne pût s'échapper. Ce tube ou cette *pipe* servait à tenir le rôle quand on le lisait et présentait une certaine analogie avec les bâtons qu'on emploie pour lire les journaux aujourd'hui. Le rôle, comme son nom l'indique, s'enroulait autour de ce cylindre, et on copiait comme moyen de vérification un *contre-rôle*, d'où le mot *contrôle* qui est resté dans la langue.

Ces cylindres, qui ont pu, à la rigueur, être faits en bois, se sont détachés à la longue, et comme rien ne les distinguait puisque, se trouvant forcément dans l'intérieur du rouleau, ils

ne portaient aucune inscription, on les aura simplement perdus ou brûlés.

M. L. Delisle, *Bibl. de l'École des Chartes*, IIe série, t. V (1848-1849), a donné d'après Madox, une description de l'échiquier, semblable à la nôtre, avec cette différence qu'en Normandie la première colonne à partir de la droite représentait les deniers; la seconde, les sous; la troisième, les livres; la quatrième, 20 livres; la cinquième, 100 liv.; la sixième, 1,000 liv., etc.

M. L. Delisle ajoute :

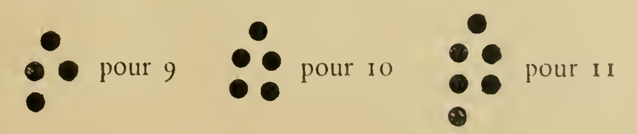
Nous ne savons si les comptes ne se tenaient pas quelquefois à l'échiquier au moyen de tailles; ce procédé était employé à l'échiquier de Westminster. On croit en trouver des traces dans un passage du rôle normand de 1180. Au surplus, ce mode était très usité, chez nous, pour les comptes particuliers et pour ceux de la maison du duc. L'expression « à l'échiquier » du temps de Henri II avait remplacé l'expression « aux tailles », p. 277. A Caen, au XIIe siècle, les cases de l'échiquier mesuraient un pied de côté — et le tapis était noir.

Mode d'emploi de l'Échiquier.

Enfin, voici comment on se servait de l'échiquier : nous commencerons par la colonne des sous. Comme la plus grande partie des sommes comptées en sous avaient un reste de 4 ou de 8 sous, on ne trouve que très rarement marqués 11 sous ou moins.

Le nombre 8 était figuré par un triangle de jetons (ou de points pour faciliter les explications) et les unités dépassant ce chiffre se marquaient par un nombre égal de points

Comme ceci :



Pour compter au-dessous de huit, voici la notation :

Un	=	●	= unité
Deux	=	● ●	= 1 + 1
Trois	=	● ● ●	= 2 + 1
ou	=	● ● ●	= 2 + 1
Quatre	=	● ● ● ●	= 1 + 1 + 1 + 1
ou	=	● ● ● ●	= 3 + 1
Cinq	=	● ● ● ● ●	= 3 + 2
Six	=	● ● ● ● ● ●	= 3 + 3
ou	=	● ● ● ● ● ●	= 2 + 2 + 2
Sept	=	● ● ● ● ● ● ●	= 3 + 3 + 1
ou	=	● ● ●	= 2 + 5 Le nombre 5 s'exprime par un point placé *à droite* et au-dessus de la ligne des unités.
Huit	=	● ● ● ●	= 3 + 5
Neuf	=	● ● ● ● ●	= 4 + 5

Dix = ● = 5 + 5
● ● ●
● ●

Onze = ● = 6 + 5
● ● ●
● ● ●

Douze = ● = 2 + 10 Le nombre 10 s'exprime par un point placé *à gauche* et au-dessus de la ligne des unités.
● ●

Treize = ● = 3 + 10
● ● ●

Quatorze = ● = 4 + 10
● ● ●
●

Quinze = ● = 5 + 10
● ● ●
● ●

Seize = ● = 6 + 10
● ● ●
● ● ●

Dix-sept = ● = 7 + 10
● ● ●
● ● ●
●

Dix-huit = ● ● = 3 + 5 + 10 On voit ici combinés le chiffre 5, point *à droite*, et le chiffre 10, point *à gauche*, au-dessus de la ligne des unités.
● ● ●

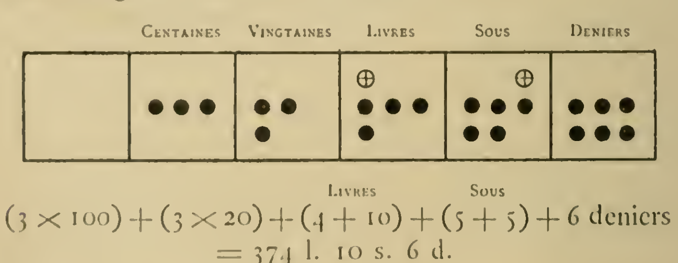
Dix-neuf = ● ● = 4 + 5 + 10
● ● ●
●

Pour le nombre 20, on marquait un point dans la troisième colonne à droite, celle des livres, quand il s'agissait de sous, puisque vingt sous forment une livre, comme on aurait marqué le nombre douze avec un point dans la seconde colonne à partir de la droite, celle des sous, s'il s'était agi de deniers, puisque douze deniers font un sou.

Fonctionnement de l'Échiquier.

Nous allons, maintenant que nous connaissons la manière de marquer, montrer à l'œuvre le Lombard, (appelons-le, si l'on veut, marchand, changeur ou trésorier) devant son *abaque* (ou échiquier, le nom importe peu, le principe est le même).

Supposons notre Lombard installé à la foire de Troyes ou de Provins. Il a, dans son sac, la somme de 374 livres, 10 sous, 6 deniers, et la marque avec ses jetons, sur sa table, dans la première rangée horizontale, de la façon suivante :



Livres Sous

$(3 \times 100) + (3 \times 20) + (4 + 10) + (5 + 5) + 6$ deniers
$= 374$ l. 10 s. 6 d.

Il achète 315 livres, 14 sous de drap;
28 livres de laine;
12 livres, 18 sous, 2 deniers de vin;
14 livres, 17 sous, 4 deniers de toile.

Il les marque avec ses jetons de la façon suivante, dans les

rangées horizontales qui se trouvent au-dessous de la première occupée par la somme qu'il destine à payer ses acquisitions.

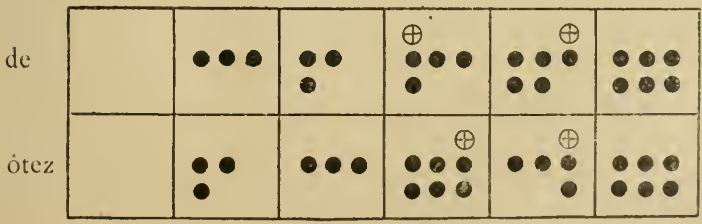
	Centaines	Vingtaines	Livres	Sous	Deniers	
	●● ●		⊕ ●●● ●●	⊕ ●●● ●		315 l. 14 s.
		●	⊕ ●●●			28 l.
			⊕ ●●	⊕ ⊕ ●●●	●●	12 l. 18 s. 2 d.
			⊕ ●●● ●	⊕ ●●● ●●● ●	●● ●●	14 l. 17 s. 4 d.

En additionnant, c'est-à-dire en mettant dans une même case les jetons des deniers, il trouve six deniers; en procédant de la même façon pour les sous, il réunit $14+18+17=49$ sous ou 9 sous + 2 livres; il retire deux jetons représentant 2 livres et il ajoute ces 2 livres à $15+8+12+14$, ce qui lui donne 51 livres $+20+300=371$ livres.

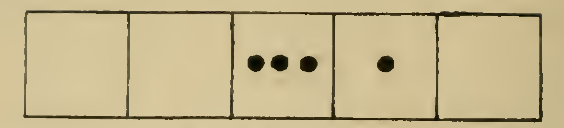
Le total est donc 371 livres, 9 sous, 6 deniers ou

	Centaines	Vingtaines	Livres	Sous	Deniers
	●● ●	●●●	⊕ ●●● ●●●	⊕ ●●● ●	●●● ●●●

En soustrayant ce qu'il a dépensé de ce qu'il avait, c'est-à-dire



il lui reste



c'est-à-dire 3 livres, 1 sou, 0 denier.

On saisit facilement, après ces explications, que dans la pratique naissaient des complications que la grande habitude seule permettait aux gens des comptes de débrouiller. Qu'on se représente en effet le trésorier général entouré de tous les personnages officiels, assisté de scribes, de surveillants, devant l'échiquier pendant que les receveurs particuliers arrivent armés de leurs tailles pour rendre leurs comptes. Les employés du trésor, initiés de longue date à ces opérations, tantôt prennent, tantôt remettent des jetons dans les différentes cases sur le tapis, suivant que le receveur paye ou reçoit. Les jetons s'empilent et circulent sur le damier, pareils aux pièces d'un véritable échiquier jusqu'au moment où l'addition générale commence : on nettoie le tapis, on empile les jetons dans les sacs, les comptes sont terminés, la balance se solde par un bénéfice ou une perte; la partie, gagnée ou perdue, est finie.

Malgré tout ce que présente d'ingénieux cette manière de compter, on a peine à comprendre comment on a pu continuer à se servir de cette méthode en Angleterre jusqu'en octobre 1826, alors qu'un acte du Parlement abolit les tailles.

En 1834, le clerc des travaux chargeait des ouvriers de brûler deux charretées de vieilles tailles hors d'usage. Le travail commencé à six heures et demie du matin ne finit qu'à cinq heures du soir; mais les tuyaux du calorifère surchauffés rougirent et communiquèrent le feu au plancher. L'incendie se propageant détruisit la Chambre des Lords. — *Revue ethnographique*, vol. I, 1882. Ces tailles étaient en frêne et en noisetier.

Les Jetons

Avant l'introduction en Europe des chiffres improprement appelés arabes[1], on se servait pour compter de pièces de métal nommées *jetons* (gectouer), ainsi appelées parce que celui qui se livrait à quelque opération arithmétique *jetait* devant lui dans les différents compartiments d'une table de compte, les jetons,

(1) Leonardo Fibonacci, dit Leonard de Pise, voyageur italien, après avoir parcouru les Indes et les pays sarrasins et grecs, écrivait, à son retour, son *Liber Abaci* dans lequel il emploie les neuf chiffres arabes et le zéro (1202) et en 1220, il y ajoutait sa *Pratique de la Géométrie.* C'est lui qui, le premier, ait employé le mot *zephirum*, — en arabe *sifir*, nul — dont les Italiens ont fait *zefiro*, *zeuro*, et les Français *zéro*. (Fibonacci est la contraction de *filius Bonacci.*)

Le mot *chiffre* vient également de l'arabe *sifir*.

Les chiffres arabes s'introduisirent en Orient au temps des Croisades, et les Arabes eux-mêmes leur donnaient le nom de *chiffres indiens*. Ces chiffres, sans aucun rapport avec les lettres indiennes, étaient connus en Europe avant la civilisation arabe. Boèce, ministre de Théodoric, auteur des cinq livres *de Consolatione philosophiæ*, décapité en 525, nous a laissé des caractères qu'il appelle *apices*, qui ressemblent beaucoup aux chiffres arabes. On en retrouve de semblables dans l'*Abacus* de Bernelinus, élève de Gerbert. C'est donc à tort qu'on attribue la divulgation de ce système de numération à ce dernier, moine français, devenu pape sous le nom de Sylvestre II. (999-1003).

La *Biographie générale*, d'après Guillaume de Malmesbury, chroniqueur anglais du XIIe siècle, nous dit qu'il aurait appris les mathématiques des savants arabes à Barcelone. Malheureusement, dans les ouvrages de Gerbert, tels que le *Liber Subtilissimus de Arithmetica,* le *Traité de la Division,* la *Géométrie* et même l'*Abacus*, les chiffres arabes ne sont pas employés. Il est même plus que probable qu'il n'a jamais été en Espagne.

L'innovation la plus importante du XIIIe siècle nous paraît être l'emploi du *zéro*, qui ne se trouve indiqué ni dans Boèce, ni dans Gerbert, ni dans Bernelinus. Ce serait à un Arabe, Mohammed-ben-Mousa, né dans la province de Kharisme, en Asie, d'où son surnom de l'*Alkharismi*, que reviendrait la découverte de ce système. C'est à lui que le moyen âge aurait emprunté

qui suivant la place qu'ils occupaient, désignaient les unités, les dizaines, les centaines, etc.

Cet usage de compter avec des jetons subsista longtemps en France concurremment avec l'emploi des chiffres arabes. La première scène du *Malade imaginaire* nous représente ce personnage usant de ce procédé de calcul.

les mots *algorithmisme* et *algorithmistes* pour désigner la numération dite arabe et ceux qui en faisaient usage(1).

La *Rubrica CI dello Statuto dell' Arte del Cambio* (Archivio delle Riformagioni di Firenze) écrite vers 1299, défend aux marchands de tenir leurs livres *in abbaco*, et leur impose l'emploi des lettres romaines ou le nombre écrit en toutes lettres(2).

Les Chinois qui se servent encore aujourd'hui de l'abaque vertical, analogue à celui des Grecs, des Romains et des changeurs du moyen âge, arrivent au moyen de leurs billes mobiles sur une tringle de fer, à calculer avec une rapidité qui défie toute concurrence. Seulement leur plus grand nombre est forcément limité, comme ceux des Grecs et des Romains, en pratique, tandis que le zéro permit d'exprimer des quantités presque infinies.

On s'explique alors pourquoi les mathématiciens de cette époque ont presque tous rédigé des *Traités sur l'Abacus*; c'étaient les *Barêmes* ou *Comptes faits* de ce temps(3). Ainsi Odon, abbé de Cluny, xe siècle; Gerbert d'Aurillac (Sylvestre II, 1003); Jean de Garlande, xie siècle; Raoul de Laon, xiiie siècle; et tous les mathématiciens étrangers qui vivaient alors et dont nous avons les ouvrages, ont laissé des traités *de abaco*

Mais comme le fait très judicieusement observer Peruzzi, « soit par la force

(1) Cf. Rambaud, A. *Histoire de la civilisation française*. Paris, 1885, in-8°. Tome Ier. Voici, d'après cet ouvrage, les *apices* de Boèce.

et ceux de Bernelinus,

pp. 197, 198.

(2) *Archivio storico italiano*, Firenze, 1846, in-8°, p. 528. Volume de l'*Appendice*.

(3) Voici le titre d'un de ces traités du xvie siècle, qui fera parfaitement saisir ce que renfermaient ces ouvrages : « Libro de abbaco che insegna a fare ogni ragione mercadantile, et pertegare le terre con l'arte de la geometria et altre nobilissime raggioni straordinarie, con tariffa come respondeno gli pesi, et monede de molte terre del mondo con la inclita città di Vinegia. El qual libro si chiama Thesoro universale. Milano. » 1570, in-8°. (Catalogue de la vente de la Biblioth. du prince Borghèse. Rome, 1892.)

Dans le cours du XVIIIe siècle, le jeton perdit son usage primitif, et tout en conservant sa forme et son aspect, devint soit une petite médaille, soit une marque de rétribution déguisée sous le nom de jeton de présence.

Au XIIIe siècle, il fallait encore convertir, dans les opérations, les deniers (12) en sous, et les sous (20) en livres. Les personnes qui ont eu occasion de se servir des mesures de longueur anglaises ou américaines, savent qu'il faut encore convertir les lignes (8) en pouces, les pouces (12) en pieds, et les pieds (3) en toises, et combien ces opérations sont difficiles quand on n'en a pas une grande habitude.

On peut se figurer quelles complications rencontraient à Paris, par exemple, les marchands drapiers, dont les marchandises se mesuraient à l'aune de Paris, qui était de 3 pieds, 7 pouces, 10 lignes, quand il leur fallait vendre un quartier (le quart d'une aune), à 7 livres 10 sous 4 deniers l'aune !

Ajoutons que l'aune différait pour les merciers, et de plus changeait avec les localités.

Le pied, lui-même, avait quelquefois 10 pouces au lieu de 12, et l'écart entre le pied royal ($0^{m}32484$) et le pied usité dans certaines villes, était de près d'un quart !

Du reste, dans la plupart des livres de comptes que nous avons consultés, dans les livres des tailles, par exemple, les erreurs involontaires de calcul sont très fréquentes. Avant l'invention du système décimal ou du *zéro* qui, ajouté à la droite du chiffre lui donne une valeur dix fois plus grande, il était impossible de

de l'usage et de la routine, soit par la peur d'être trompé avec l'emploi de la nouvelle méthode, le public se montra rebelle à cette innovation : ce n'est qu'à la fin du XIIIe siècle que l'usage des chiffres arabes se généralisait et encore trouve-t-on parmi eux des lettres romaines. »

C'est évidemment les mêmes causes qui ont fait que l'emploi de l'abaque ait subsisté si longtemps qu'on en trouve encore sur des jetons du XVIe et même du XVIIe siècle, jusque dans les comédies de Molière.

Ne vend-on pas encore à Paris, des marchandises à l'aune, et n'entend-on pas crier dans les rues des denrées à six liards la botte, en 1893, le cresson et le mouron, par exemple?

compter sans avoir recours à ce que nous appellerons des moyens artificiels. Les Grecs et les Romains qui employaient les lettres de leur alphabet comme représentation numérique, se servaient de l'*abaque* horizontal qui était tantôt un cadre analogue aux bouliers-compteurs en usage pour marquer les points au billard, tantôt une table sur laquelle étaient tracées des lignes formant des compartiments dans lesquels de petits cailloux (*calculi* chez les Latins, d'où le mot *calcul*) ou des jetons prenaient, suivant leur position, des valeurs différentes [1].

(1) Calculus. Cf. JUVÉNAL, Satire IX, 49 :

> ... Ponatur calculus, adsint
> Cum tabula pueri. Numera sestertia quinque
> Omnibus in rebus.

Et Satire XI, 132 :

> ... Adeo nulla uncia nobis
> Est eboris, nec tessellæ nec calculus ex hac
> Materia...

PÉTRONE dans le Satyricon, cap. XXXIII :

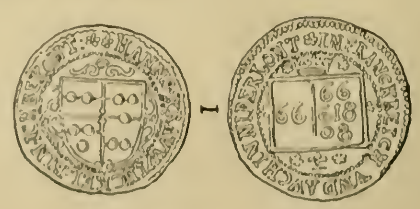
ENCOL. « Sequebatur puer cum tabula terebinthina et crystallinis tesseris : notavique rem omnium delicatissimam. Pro calculis enim albis ac nigris, aureos argenteosque habebat [Trimalchio] denarios. »

Et cap. LXXX :

> Calculus in tabula mobile ducit opus.

Voir encore J. POLLUX, *Onomast.*, lib. IX ; — OVIDE, *De Arte amat.*, lib. II, vers 208-209, — MARTIAL, lib. XIV, ep. 20 et ep. 17, etc., etc.

La *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. IV, an. 1842-43, p. 382 a publié l' « Explication des traités de l'Abacus et particulièrement du traité de Gerbert, » par M. Chasles On voit dans cet article que Boèce attribuait l'invention de l'Abacus à des disciples de Pythagore. M. Chasles affirme en outre que le principe de la valeur de la position des chiffres était parfaitement connu en France dès le xe siècle. A Rome même, au ve siècle, on connaissait non seulement les chiffres mais la valeur de position.



Jeton allemand, XVIIe siècle.

Les Jetons des Lombards.

(Tessere.)

On trouve fréquemment dans les collections numismatiques des petites piécettes rondes de laiton ou de cuivre, assez semblables aux monnaies, avec cette différence qu'au lieu de lettres en exergue elles portent des petits globes, des besants. Les Italiens les appellent des *tessere;* en français nous disons des « jetons ». Il est assez difficile d'assigner une époque exacte à la frappe de ces jetons, mais nous croyons qu'on peut, sans courir le risque de faire une grosse erreur, affirmer qu'ils ne sont pas antérieurs au XIIIe siècle, ni postérieurs au XVe.

Ces jetons portent les marques des compagnies de marchands qu'il est très difficile d'interpréter aujourd'hui. Ils sont très communs et on en trouve en grande quantité, particulièrement sur les emplacements des anciennes boutiques (*fondachi*). Il n'y a pas de collectionneur de monnaies du moyen âge à qui il n'en soit passé par les mains. Le procédé forcément employé pour les obtenir, le peu de valeur du métal qui entre dans leur composition sont autant de raisons qui nous font supposer qu'ils étaient d'un usage assez courant. Il résulte de leur examen qu'il n'était pas besoin de les frapper avec un coin, mais qu'on se servait de poinçons dont les uns faisaient les rosettes et les besants, les autres les cercles et les grenetis, ce qui explique leur grande variété; ceux qui sont frappés sur un seul modèle forment l'exception.

Il n'est pas rare de trouver les mêmes signes sur la face et le

revers, comme il arrive également que le même signe soit répété sur plusieurs jetons (côté face) avec des revers différents, mais quelle que soit la variété des inscriptions que portent les jetons, elles conservent une certaine uniformité dans le type qui fait qu'on reconnaît facilement que ces pièces étaient toutes destinées au même usage.

Leur grande ressemblance avec les monnaies a poussé quelques anciens auteurs à les publier comme telles, jusqu'à ce que le chanoine Reginaldo Selleri et Domenico Maria Manni soupçonnèrent enfin que ces pièces n'avaient rien de commun avec les monnaies, mais qu'elles devaient avoir servi, soit comme jetons de présence à des soldats pour des montres, soit comme marques employées par des marchands pour leurs affaires ou comme des jetons pour marquer aux jeux ou pour d'autres usages analogues. Manni, s'appuyant sur les écrits du Siennois Girolalmo Gigli, prétend que ces jetons étaient exclusivement réservés aux employés de l'Université ou de l'Art de la Laine.

Le Com. S. L. Peruzzi dans la *Storia del Commercio e dei Banchieri di Firenze* s'exprime ainsi : « Je répète que les facteurs et « les agents des compagnies des marchands de Florence por- « taient toujours avec eux un jeton avec les marques ou les « armes des familles auxquelles ils appartenaient et qu'ils pou- « vaient montrer aux correspondants de ces maisons pour se « faire reconnaître et inspirer ainsi une confiance parfaite. »

Le chevalier Domenico Urbani dans ses *Signes des anciens papetiers,* dit que certains jetons reproduisent les mêmes dessins que les filigranes qu'on trouve dans des papiers et que ces jetons, suivant toute apparence, ont dû servir aux papetiers qui les fabriquaient.

Le signe représenté était, selon lui, celui qu'adoptait la compagnie à sa formation et qu'elle abandonnait lors de sa liquidation ou de sa dissolution.

Ce signe, souvent peint sur l'enseigne de la boutique, était apposé sur les marchandises qui sortaient de la maison comme garantie pour l'acheteur.

Voici une lettre qui confirmerait le fait :

« A l'honorable X..., salut, etc.

« Je viens vous prier de vouloir bien me faire faire une enseigne pour mon auberge, par votre compère, le maître charpentier, en face la maison de Conte Luti. Qu'elle soit en bon bois, bien sec, d'une longueur d'une aune un tiers, comme il conviendra le mieux, et d'une aune de largeur. Faites-y peindre un Saint Antoine avec deux armoiries (*armicelle* — armoiries de peu de valeur) l'une la *balzana*(1) et l'autre les armes du cardinal de Sienne, et en dessous les miennes, c'est-à-dire les armes des Ruffaldi, avec la marque de la boutique qui est comme ceci :

« Faites cela au meilleur marché possible ; que l'enseigne soit finie au printemps pour la fête. Donnez cette forme aux attaches et faites placer les ferrures pour la suspendre suivant cette indication. »

Le 15 juillet 1490.

PAVOLO D'ANTONIUCCIO,
Votre dévoué en Saint-Quirico.

A l'honorable Giovanni Ghelaccini, mercier à Sienne, sur la place.

(Archives de Sienne.)

Qu'il nous soit permis au milieu de cette variété d'opinions d'exposer la nôtre.

D'abord, nous doutons fortement que ces jetons aient servi de marques de reconnaissance pour les agents des Compagnies, parce que dans les anciens statuts de ces arts où tout était minutieusement prévu, il n'est jamais fait mention des fraudes qu'on aurait pu commettre au moyen de ces jetons.

Les Statuts de la Marchandise de la ville de Sienne, en vigueur

(1) *Balsana,* mot italien pour désigner l'écu *coupé,* c'est-à-dire séparé en deux parties égales par un trait horizontal, avec un émail dans la partie supérieure et un autre dans la partie inférieure. Ce mot était particulièrement appliqué, à Sienne, aux armes de la ville.

au XIVe et au XVe siècles, existent et renferment les règlements applicables aux marques de fabrique et les punitions infligées aux contrefacteurs et aux marchands qui n'observaient pas les règlements sans faire aucune allusion à ces jetons.

Pour nous, ces jetons sont des *quarternoli* et servaient uniquement à calculer. La nécessité de l'emploi de ces jetons s'impose d'elle-même quand on réfléchit, comme nous le disions plus haut, à l'ignorance dans laquelle on était alors du système décimal, à la manière dont se tenaient les livres de compte à ces époques, à la façon naïve de la comptabilité commerciale et à la difficulté des opérations les plus simples de l'arithmétique, rendue plus grande par l'usage obligé qu'on faisait des chiffres romains, c'est-à-dire des lettres de l'alphabet.

Les besants qui se trouvent sur les jetons.

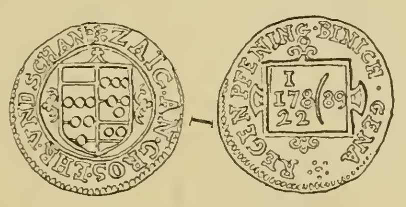
Nous allons essayer d'expliquer ces singuliers petits ornements qu'on trouve sur presque tous les jetons que nous publions et qui ne sont que rarement remplacés par des rosettes ou d'autres grenetis; généralement, ils sont ronds et représentent, à notre avis, des besants. C'est en étudiant les jetons employés, à l'origine, en Angleterre, que nous nous sommes formé notre opinion.

Les Jetons en Angleterre.

En Angleterre les jetons étaient primitivement des pièces de monnaie différentes de la monnaie courante, et comme dimensions, et comme apparence. Dans les temps reculés on se servait de *besants*, ou de *sous* (solidi) dépréciés et n'ayant pas cours, de l'empire d'Orient, de Byzance. Ces besants (en anglais *byzantines*) que nous retrouvons autour des jetons des Lombards, provenaient des amendes payées par les marchands étrangers, principalement italiens, et étaient employés comme jetons pour compter : quand on en avait un trop grand nombre,

on en envoyait une partie à la fonte. Leur valeur intrinsèque, au commencement du XIIIe siècle, était de 1 shilling 9 pence sterling (2 fr. 15 environ). Outre ces jetons en argent on utilisait également un jeton en or, appelé *obolus*, qui pesait 12 grains et valait 4 francs (un demi-noble). Au XIIe siècle il y avait des oboles d'or (valant 250 fr.) et d'argent (valant 12 fr. 50). Au commencement du XIVe siècle on se servait comme jetons de pièces d'argent vénitiennes valant environ 1 fr. 50, parce qu'elles étaient plus larges et plus épaisses.

On voit que tous ces jetons étaient des pièces lombardes. En France, on se servit également de jetons en or, en argent, en cuivre et en laiton, mais les premiers étaient réservés aux rois et aux princes du sang. (Cf. DE LABORDE, *Glossaire.*) Ceux des Lombards que nous publions sont tous en cuivre ou en laiton.



Jeton allemand, XVIIe siècle.

Note sur les Jetons.

Dans la plupart des livres de comptes on trouve la mention d'achat de jetons. En voici plusieurs :

1380. Décembre. ... un cent de gestouers 4 s. p. pour gester et enregistrer les parties dudit office.

1381. 30 Juin. ... un cent de gestouers 4 s. p. pour gister, enregistrer et transcripre les parties dudit office.

1381. 20 Novembre. ... 300 gettouers et 3 chandelliers de cuivre 20 s. p. (DOUET D'ARCQ, *Comptes de l'hôtel.*)

Chaque jeton revenait donc à environ 2 deniers.

Vers 1406. A Jehan Tarenne, changeur et bourgois de Paris,

mil XIII l. t. en quoy mondit S. lui estoit tenu pour les causes et parties qui s'ensuivent :

Et premièrement, pour 120 gettouers d'or fin aux armes de mondit seigneur à la devise d'un ours, pesans deux mars d'or fin. 135 frans.

Item, pour deux cens gettouers d'argent compris en ce les fers à les forger. 33 frans 6 s. t. (Comptes du duc de Berry, *Collection de Bastard*, 3645[bis] fr. Nouv. acq. B. N.)

« A la Chambre des Comptes les conseillers ou auditeurs munis d'une bourse de jetons suivaient la lecture faite à haute voix, des comptes qu'ils devaient vérifier et ils marquaient les sommes en jetant devant eux des *jetouers* qui avaient une valeur déterminée suivant l'ordre où on les rangeait. Ensuite, ils *dejetaient*, c'est-à-dire ils faisaient l'addition. » (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, sept. 1846 — août 1847.)

Dans les livres de Biccherna, magistrat chargé de l'administration de la République de Sienne (Italie), on trouve souvent des notes analogues.

1315. 1 liv. 15 s. à Vanni Jacomi, orfèvre, pour 20 sous de jetons pour la commune de Sienne.

1327. 25 Septembre. A Giovanni, charcutier, pour 5 sous de jetons. 6 sous 8 d.

1345. A Jacques Bonoctario, pour 14 sous de jetons pour Biccherna et pour 2 boîtes 1 l. 7 s.

1376. 4 Mars. A Nicolas de Nerino, mercier, pour une paire de ciseaux, des jetons et une écritoire. 5 l. 12 s.

Lorsque les jetons étaient neufs, ils pouvaient, entre certaines mains, passer pour des pièces de monnaie d'or :

« Et afin que de ce se volsist chargier, [Jehan Heraut] dist à elle [Alips la Pichoise] qu'il parle qui lui donroit trois escuz d'or. Et, de fait, lui bailla trois pièces que elle cuidoit estre escuz, et cuida estre telx plus d'un jour après ce qu'il les lui ot baillées, et lesquelx III pieces n'estoient que *comptoirs*, sy comme elle qui

parle vit et appercut.... (Duplès-Agier, *Registre du Châtelet*, t. I, p. 477.)

Légendes des Jetons.

Il serait trop long d'énumérer toutes les légendes qu'on rencontre sur les jetons. En général elles se rapportent toutes à l'emploi qu'on en faisait :

« *Pour bien jeter et dejister, fault bien entendre et point parler. — Getés et entendés au compte et vous gardés de mecompte*, etc., etc. » Les jetons des Lombards ne portent aucune légende.

Voir pour les vols aux jetons : *Revue belge de numismatique*, Bruxelles, 1884, p. 427-432, l'article de M. Jules Rouyer qui cite : *Histoire littéraire de la France*, t. XXVI, pp. 335 et sqq. — *Mélanges de numismatique*, 1875, p. 250. Article de M. A. de Barthélemy. — A. Longnon, *Paris pendant la domination anglaise*, p. 312. — *Pantagruel*, liv. II, ch. xx. — Coquillart, t. II, p. 291. Édition elzévirienne. — *Revue de numismatique*, 1858, p. 413-424, pl. xix, fig. 5 et 6. Article de M. le marquis de Lagoy.

Pour les jetons, voir :

J. de Fontenay, *Histoire du Jeton*;

Rouyer et Hucher, *Histoire du Jeton*;

Dr Alfred Nagl, *Die Rechenpfennige und die operative arithmetik*. — Numismatische Zeitschrift. Wien, 1887, in-8°.

de Laborde, *Glossaire* : « Le duc de Bourgogne jecte en jects d'or et les autres en jects d'argent », p. 329.

J. de Fontenay, *Fragments d'histoire métallique*, dans les *Mémoires de la Société Éduenne*, 1845. Autun, Paris. Pl. ix, fig. 1(1).

(1) M. de Fontenay publie dans cet article un sceau portant un écu aux armes de Bourgogne, avec encadrement cantonné des lettres C H A O V R C I du xve siècle, qu'il voudrait attribuer aux Caorsins établis en prévôté à Bagneux les Juifs. (L'inscription en exergue est *Sigillum prepositure Chaourcie*.) Ce lieu est, avance-t-il, le dernier que les Lombards occupèrent en France : ils en furent chassés en 1431. (*Mémoires de la Société Éduenne*, p. 196.) Nous croyons qu'il y a là une erreur; au xve siècle, nous ne rencontrons que très

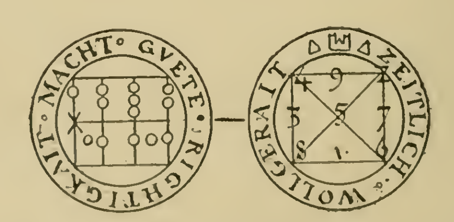
Pour l'abaque de poche conservé au Cabinet des Médailles, voir *Cabinet de Ste Geneviève,* par le P. Molinet, 1692. — Sur l'abaque chinois, Cf. Léon Rodet, *Le Souan-pan des Chinois et la banque des Argentiers. Bulletin de la Société mathématique de France*, t. VIII, 1880. — A. Vissière, *Recherches sur l'origine de l'abaque chinois et sur sa dérivation des anciennes fiches à calcul*, dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive.* Paris, 1892, n° 1.

rarement la mention dez *Caoursins* et jamais le mot *Chaource* n'est employé pour *Cahors.*

M. de Fontenay publie également l'acte suivant, concernant alors les Caoursins, tiré du Testament d'Helisabeth de Repos (commune d'Auxy) :

1262. Mercredi après la quinzaine de la Pentecôte. — Item Caorsinis de Edua septuaginta solidos divionenses de quibus ipsi tenent titulo pignoris obligata, unum coopertorium de viridi panno et de escurellis et duos annulos aureos.

Payez aux Caoursins d'Autun 70 sols dijonnais pour lesquels ils tiennent en gage un manteau ou couverture de drap vert, bordé de peaux d'écureuil et deux anneaux d'or. (P. 197.)



Face : Table à compter au moyen de jetouers : Macht gvete rechtlichkeit.
Revers : Zeitlich Wollgerait.

Légende en vieil allemand : « La loyauté fait la supériorité. »

Carré magique : La somme des trois chiffres sur une même ligne donne 15.

Jetons en Angleterre.

Thomas Snelling, dans *A view of the origin, nature, and use of jettons or counters especially those commonly known by the name of Black Money and Abbey pieces.* London 1769 (2e partie de Nl. 70 B. N.), offre environ une quinzaine de jetons analogues aux nôtres. Pl. 1.

Nous croyons reconnaître parmi eux des jetons royaux ou plus probablement des jetons des Bardi portant les 3 léopards (5 variétés).

Dans le travail de M. Rouyer (*loc. cit.*), le jeton n° 138, portant d'un côté, l'écu à 3 fleurs de lis entouré de globules (petits besants) et de l'autre, un écu renfermant 3 léopards, est-il un jeton des Bardi comme les 137 ?

M. Rouyer en publie deux, nos 143-146, portant au droit, l'aigle de Pise sur un torsello, et sur le revers (143) la fleur de lis de Florence, (146) un écu en forme de raquette surmonté d'une croix portant une crosse en pal entre 2 points, grenetis de rosettes.



Sceau des Lombards florentins établis à Bruges.

B. N. Cabinet des Médailles.

Nous publions la pièce suivante, que nous devons à l'obligeance de M. Delaborde, qui a bien voulu la relever pour nous dans les cartons des Archives Nationales. Cette pièce est, croyons-nous, excessivement curieuse, bien que le Lombard dont il s'agit nous soit à peu près inconnu. Ce jeton était-il en laiton, en argent, en or? Nous ne saurions nous prononcer. Quoi qu'il en soit, cette pièce, qui n'était destinée qu'à établir une question de juridiction, avait sa place marquée dans un travail comme le nôtre, c'est pourquoi nous ne pouvons trop savoir gré à l'érudit distingué qui nous l'a fait connaître.

Jeton de Mouche Bezainnes.

1366. 24 novembre.

A touz ceux qui ces lettres verront, Pierre Hardi, conseiller du Roy, nostre sire, et garde du bailliage de Meleun, salut. Comme ja pieca à la requeste de Jehan de la Chapelle, procureur du Roy, nostre dit seigneur, à Meleun, la main d'iceli seigneur eust esté mise en un geton de Mouche Bezainnes[1], qui avait esté trouvé d'espave en un arbre estant à Panfo, ou carrefour devant l'ostel Guillot Godino comme espave au Roy, nostre sire, si comme ledit procureur disoit; contre laquelle main mise les religieux, abbé et couvent de Saint-Magloire de Paris ou leur procureur pour euls se feussent opposez, disans ledit geton a eulx appartenir comme haus justiciers au lieu, si comme il disoit, et nous eussent requis l'empeschement estre osté à leur profit; offrans de nous informer de leur droit sur ce, et pour ce assavoir sommièrement et de plain la vérité de ce que dit est certaine informacion ait esté faicte de nostre commandement par nostre lieutenant et par ledit procureur, sur laquelle les parties se feussent appointées a droit mesmement

(1) 1299, en la bufeterie : Pierre Bazanes, lombart : 11 l. 10 s.; 1300, même lieu, même nom, même taille. A. N., *Livre des Tailles*.

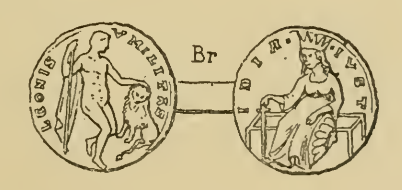
assavoir se ledit procureur avait cause de contendre ou non pour le Roy nostre sire. Savoir faisons que veue ladite informacion, la depposition des tesmoins dedens contenuz, la teneur des lettres mises en forme de preuves par lesdiz religieux et tout ce qui fait a veoir et considerer; eu sur ce conseil aus sages, nous disons que ledit procureur du Roy, nostre sire, n'a pas cause de contendre pour iceli seigneur pour cause dudit geton contre les diz religieux; et pour ce l'empeschement mis en iceli geton levons et ostons a leur profit. Ce fut fait et prononcié par nous et donné sous le seel de Jehan Cossart, nostre lieutenant, le xxiii[esme] jour de novembre, l'an MCCCLXVI.

(Signé :) J. Marie.

(A. N. L. 451. Dossier Panfou [S.-et-Marne].)
[anciennement : L 610. nº 5.]

Androclès.

Un des jetons les plus curieux de la collection que nous publions est certainement celui-ci, dont le sujet se trouve si souvent reproduit sur des *faces* avec des *revers* différents : il représente Androclès et son lion.



Dans un article intitulé : « Les premières médailles du Moyen âge » : *Quali sono le prime medaglie del medio-evo ? Memoria del dott. Julius Friedlaender*, publié dans le *Periodico di numismatica e sfragistica per la storia d'Italia,* ann. 1868, fasc. 1, p. 141-155, nous rencontrons cette pièce en *bronze*, portant sur la face, Androclès, la main posée sur la tête d'un lion avec cette lé-

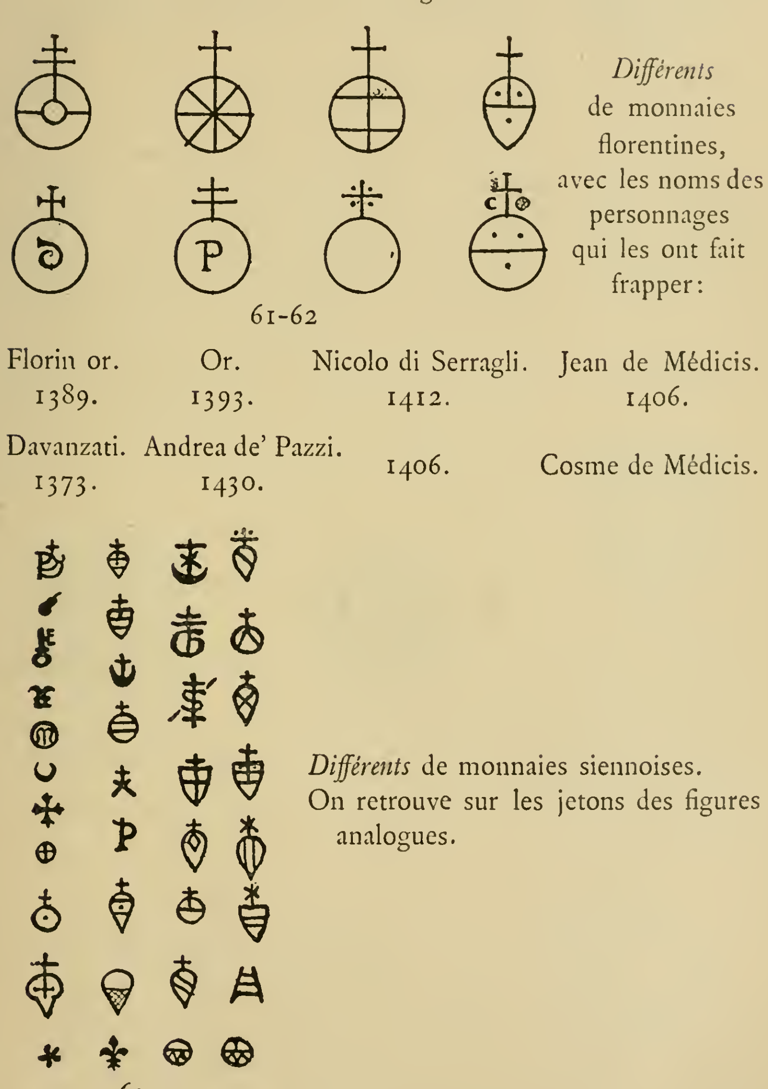
gende : *leonis umilitas*, et sur le revers, une Justice assise, *Justicia*, le C ouvert à gauche : D. Voici comment s'exprime le savant conservateur du Cabinet des Médailles de Berlin : « Ce jeton, *tessera*, est remarquable à cause du sujet antique, de la grandeur et du style, et de la forme des lettres. Il est probablement du commencement du XVe siècle. Faut-il l'attribuer à Alexandre Sexto (vers 1417) *intaiator en moneta*, ou à ses parents, les frères Laurent et Marcus, fils de Bernard Sexto, tous *intajatores feramentorum monete*, 1391 ? »

L'article est écrit en italien.

Ce n'est qu'avec une certaine hésitation que nous nous permettrons de donner notre avis après la description du célèbre professeur. Nous croyons qu'on peut voir, d'après les spécimens publiés par nous, que ce sujet était connu avant la fin du XIVe siècle, et que par conséquent la reproduction du même sujet, toujours identique, était commune sur les jetons des marchands italiens antérieurement à la date fixée par le savant docteur allemand.

Description des Jetons.

Nota. — Les lettres *F. et R.* signifient *Face et Revers*.



Différents de monnaies florentines, avec les noms des personnages qui les ont fait frapper:

Différents de monnaies siennoises. On retrouve sur les jetons des figures analogues.



64 — *F. et R.*
David.

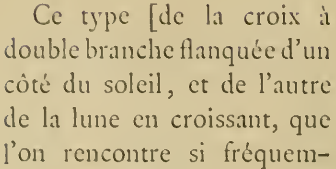


65 — *F. et R.*
Richard
et Dancoisne.



66 — *F. et R.*
Richard.

M. Mazerolle a le même, mais sur le revers le croissant est à gauche et le soleil à droite.





Ce type [de la croix à double branche flanquée d'un côté du soleil, et de l'autre de la lune en croissant, que l'on rencontre si fréquemment avec des variantes sur les jetons,] est commun à tous les sceaux de plomb connus des évêques d'Acre. (SCHLUMBERGER, *Revue numismatique*, 1888, p. 469.) Il se retrouve, en effet, avec cette légende : *Hoc signum crucis erit in cœlo* autour des sceaux de Thibaud, d'Acre, évêque; de Jacques, d'Acre, évêque, etc. (SÉB. PAOLI, *Codice diplomatico del sacro militare ordine gerosolimitano*. Lucca, 1734, 2 vol.)



67 — *F. et R.*
Richard.



68 — *F. et R.*
Richard.



69 — *F. et R.*
Richard et Dancoisne.

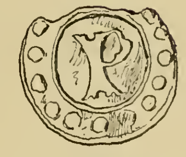
M. L. DANCOISNE dans sa *Numismatique béthunoise*, Arras, 1859, in-8°,



70 — *F. et R.*
Richard et Dancoisne.

attribue les jetons ainsi marqués, dont il publie trois variétés, à l'église Saint-Barthélemy, de Béthune.



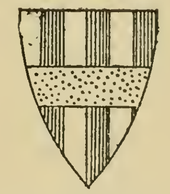


71 — Cabinet des Médailles.

On retrouve sur ce jeton le même monogramme sur la face; sur le revers un P (Pise?)

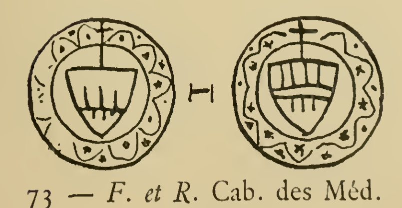


72 — *F. et R.*
Mazerolle.



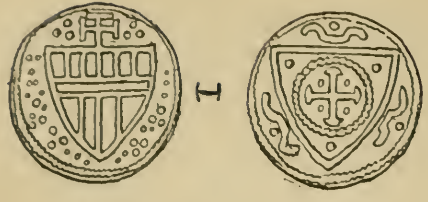
Armes des Franzesi.
Église de San Donato
Palé de gueules et d'argent
à la fasce d'or.

Ce jeton est très commun. A notre avis il porte les armes des Franzesi. Ce sont les armes des fameux lombards Biche et Mouche. Il ne nous semble pas invraisemblable, en connaissant le rôle considérable joué par ces personnages, que leurs jetons, ou même des imitations de ces jetons, se retrouvent aujourd'hui assez fréquemment.



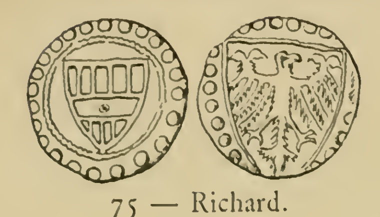
73 — *F. et R.* Cab. des Méd.

Imitation du précédent.



Imitation du précédent.

74 — Richard, Feuardent.

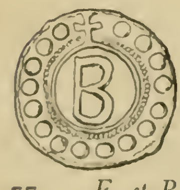


Variante. Le revers porte une aigle (Pise ?)

75 — Richard.

Monogrammatique.

76 — *F. et R.*
Richard.



M. Dancoisne, *loc. cit.*, a publié un jeton analogue, mais le revers porte un monogramme

Ce sont les besants de l'entourage qui nous confirment dans l'attribution que nous faisons de ces jetons à des Lombards, probablement établis à Béthune ?

77 — *F. et R.*
Richard.



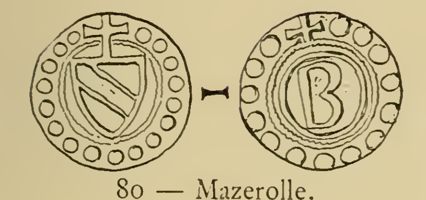
Ici la croix qui surmonte le B est supprimée.

78 — *F. et R.*
Richard.



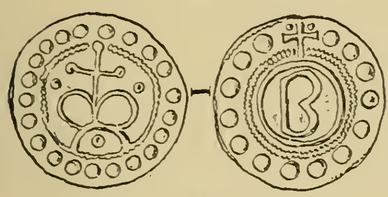
79 — *F. et R.* Richard.

La croix est placée transversalement et le B est accompagné d'une autre lettre.



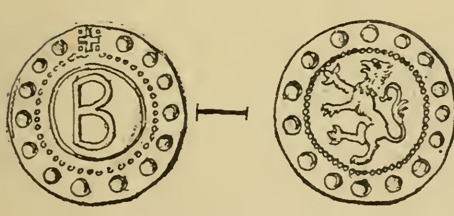
80 — Mazerolle.

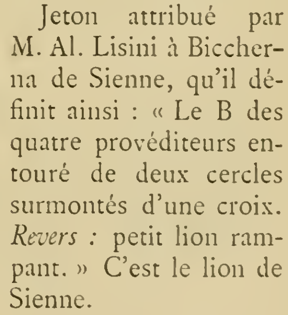
La face porte un écu crucifère, le revers présente également une croix.



81 — Mazerolle.

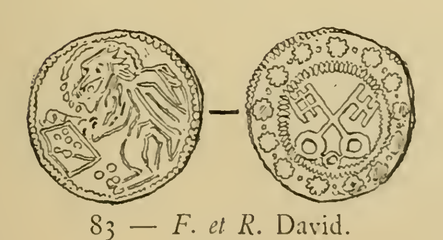
La face porte ici le même support qu'on retrouve sur les sceaux des Florentins publiés à la fin de cet ouvrage.





82 — Periodico di numismatica.

Jeton attribué par M. Al. Lisini à Biccherna de Sienne, qu'il définit ainsi : « Le B des quatre provéditeurs entouré de deux cercles surmontés d'une croix. *Revers :* petit lion rampant. » C'est le lion de Sienne.



83 — *F. et R.* David.

La face porte le lion de S[t] Marc ; le revers, des clefs en sautoir. Nous ferons remarquer que le lion nimbé compte avec des jetons sur une *table,* et qu'il ne s'agit pas ici de l'*Évangile.*



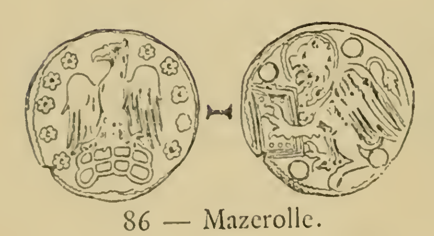
84 — *F. et R.* David.

Face : lion de St Marc comptant ; *revers* : globe crucifère, avec croix à double branche.



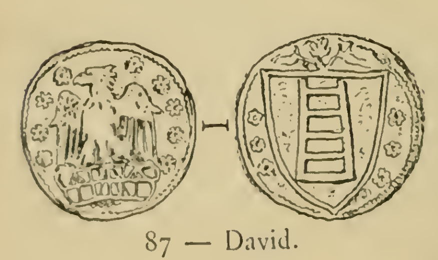
85

Monnaie d'or de Pise : *Fr[edericus] imperator*. L'aigle repose sur une espèce de chapiteau. Nous publions ce spécimen à cause de l'aigle.



86 — Mazerolle.

Face : aigle posée sur un *torsello ; revers :* lion de St Marc comptant. Faut-il attribuer ce jeton à Pise, à Venise ?



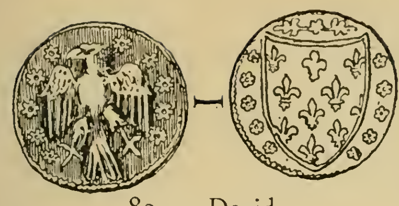
87 — David.

Face : aigle posée sur un *torsello; revers :* un écu chargé d'une échelle. M. Rouyer, *Histoire du jeton*, attribue ce jeton à une famille della Scala de Vérone, nº 145. Nous pourrions l'attribuer aux Scali, tout aussi bien.



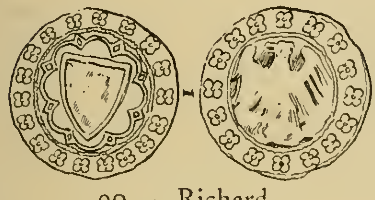
88 — David.

Face : aigle posée sur un *torsello ; revers :* une clef en pal.



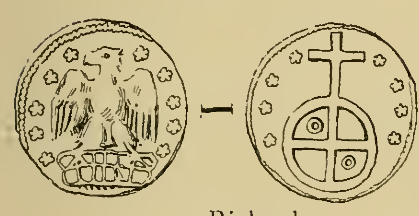
89 — David.

Face : aigle; *revers :* écu semé de fleurs de lis. Les besants sont ici remplacés par des rosettes.



90 — Richard.

Face : aigle; *revers :* écu illisible, rosettes en grenetis.



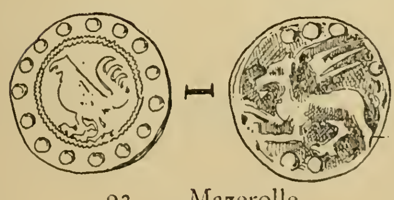
91 — Richard.

Face : aigle posée sur un *torsello; revers :* globe quadrillé, crucifère. Les secteurs 1 et 3 portent un annelet.



92 — *F. et R.* Maxe-Werly.

Aigle.



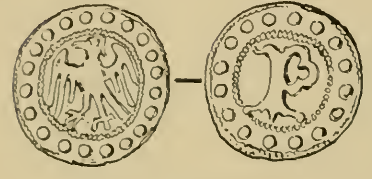
93 — Mazerolle.

Nous lisons ainsi ce jeton : *face :* griffon de Gênes; *revers :* coq. Voir les armes de Gênes, page 10.



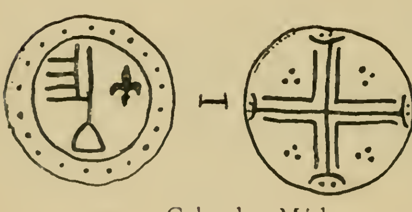
94-95 — Richard.

Face : P. Pise ? *revers :* clef en pal.



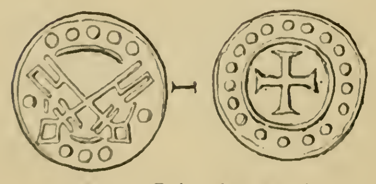
96 — Cab. des Méd. et Richard.

Face : aigle de Pise ? ; *revers :* P.



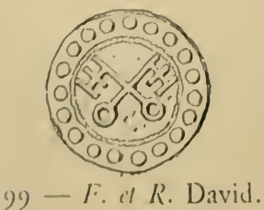
97 — Cab. des Méd.

Cette pièce porte sur la face une croix agrémentée de points et de doubles lignes ; sur le revers une clef en pal et une fleur de lis. A notre avis, ce jeton ? ne provient pas des Lombards, mais nous le publions comme offrant de l'analogie avec ceux que nous étudions.



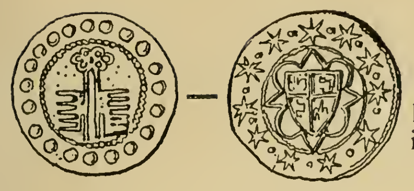
98 — Cab. des Méd.

Face : clefs en sautoir ; *revers :* croix latine.



99 — *F. et R.* David.

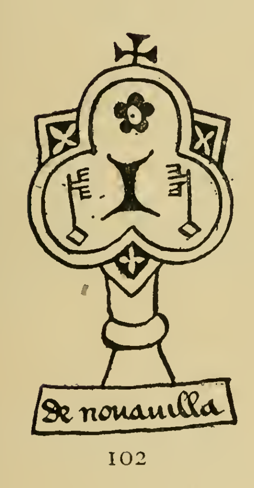
Clefs en sautoir.



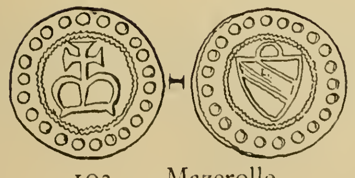
100-101 — Richard.

Face : clefs accolées, en pal; *revers :* armes presque illisibles.

L'explication des clefs reste un problème à résoudre. Les deux clefs en sautoir ont été les armes de la Papauté aux XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècles et spécialement quand la Cour du Pape était à Avignon. Nous donnons ici le seing manuel de « Johannes de Novavilla, alias Ployard, clericus Laudunensis, diocesis imperiali auctoritate notarius publicus, » écrit sur un instrument concernant la République de Gênes en 1396. (A. N. J. 496, n° 1.) On voit que ce notaire mettait dans sa signature des clefs analogues à celles que nous rencontrons sur nos jetons. La plupart des employés officiels usaient des mêmes emblèmes.



102



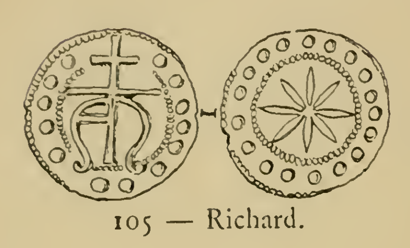
103 — Mazerolle.

Face : croix sur une montagne ?; *revers :* écu portant des armes illisibles.



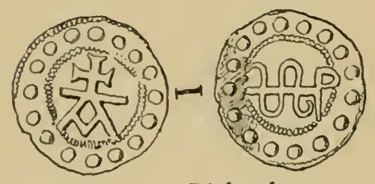
104 — *F. et R.* Mazerolle.

Même emblème que le précédent.



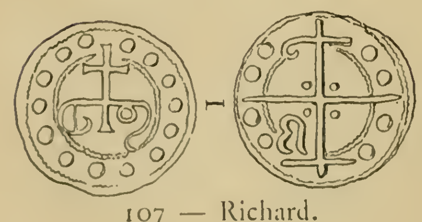
105 — Richard.

Face : monogramme crucigère ; *revers :* figure géométrique en forme de rosace.



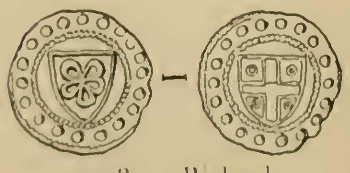
106 — Richard.

Face : monogramme crucigère ; *revers :* autre monogramme.



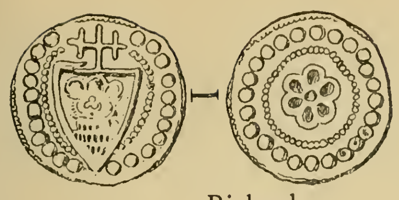
107 — Richard.

Face : monogramme crucigère ; *revers :* croix accidentée portant un *a* à gauche au bas du pied.



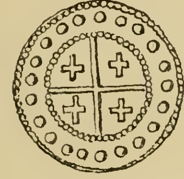
108 — Richard.

Face et revers portant un écu chargé l'un d'une rosace, l'autre d'une croix cantonnée d'annelets.



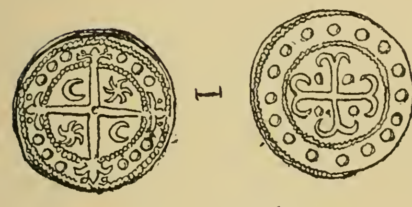
109 — Richard.

Face : écu crucigère, illisible ; *revers :* une rosace.



110 — *F. et R.* David.

Croix cantonnée de quatre croisettes.



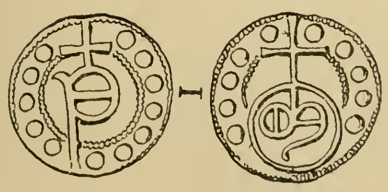
111 — Feuardent.

Type analogue au précédent. *Face :* croix cantonnée du soleil et de la lune; *revers :* croix recercelée et cantonnée de points.



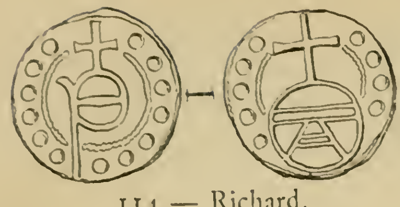
112 — *F. et R.* Richard.

Monogramme PE crucigère.



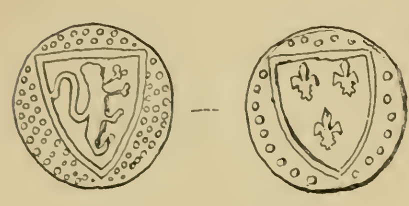
113 — Mazerolle.

Face : P crucigère; *revers :* globe crucigère, renfermant le monogramme M et ?



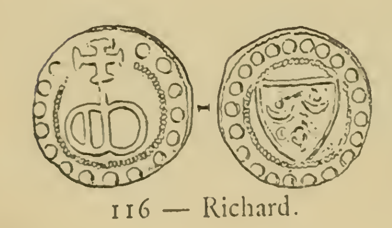
114 — Richard.

Analogue au précédent : même face ; *revers :* globe crucigère renfermant la lettre A.



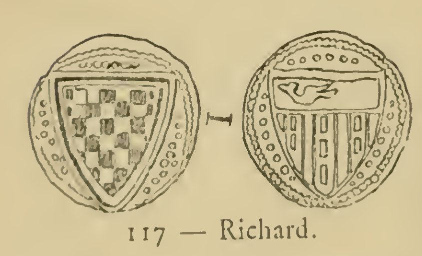
115 — Cab. des Méd.

Face : un lion à droite dans un écu sur un fond de grenetis ; *revers :* écu chargé de 3 fleurs de lis. Nous faisons nos restrictions sur ce jeton que nous publions à titre de document, sans lui attribuer une origine italienne.



116 — Richard.

Face : monogramme ME crucigère ; *revers :* armes difficiles à déchiffrer sur l'écu, mais présentant certaines analogies avec celles des Tolomei de Sienne. Voir plus loin n° 196.



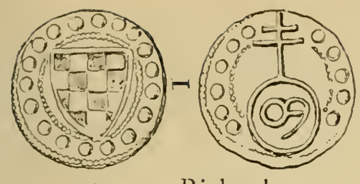
117 — Richard.

Face : armes de Pistoïa (*Litta*) ou des Barbadori de Florence (*Tesseræ gentilitiæ*) ou d'une autre famille ; *revers* : armes à déchiffrer, mais d'ogine italienne.



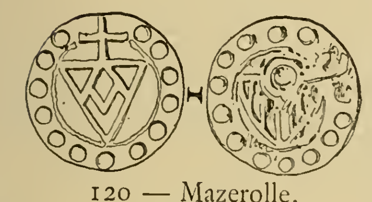
118 — Richard.

Face : armes italiennes? à déchiffrer ; *revers :* croix latine. Ce jeton peut-il être attribué avec certitude aux Lombards ?



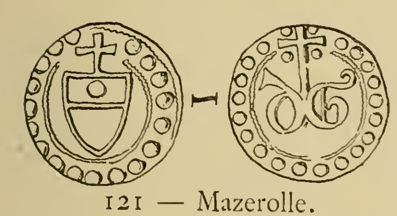
119 — Richard.

Face : Armes analogues aux nos 117 et 118; *revers :* globe crucigère renfermant la lettre M.



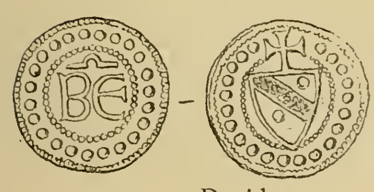
120 — Mazerolle.

Face : triangle crucigère renfermant la lettre A; *revers :* poinçonné deux fois, ce qui rend la lecture impossible. Ce jeton nous prouve que ces pièces étaient estampées au marteau.



121 — Mazerolle.

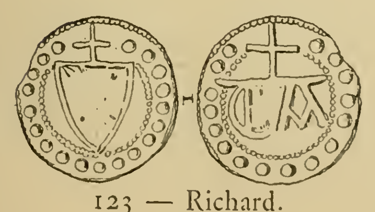
Face : écu crucigère chargé d'armes de fantaisie (*armicelle*); *revers :* monogramme DG crucigère.





122 — David.

Face : monogramme BE surmonté d'un trait abréviatif; *revers : armicelle* crucigères.

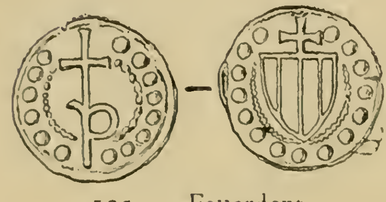


123 — Richard.

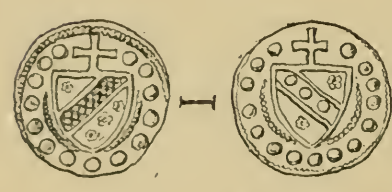
Face : armicelle illisibles, crucigères; *revers :* monogramme crucigère TA.


124 — David.

Face : armes des Albizzi de Florence ; *revers :* monogramme où on peut, *à la rigueur*, lire *Albizzi ?*


125 — Feuardent.

Face : P crucigère ; *revers :* écu crucigère des Pulci de Florence.


126 — David.

Face : armicelle crucigères; *revers : armicelle* crucigères. Nous ignorons à qui ces armes peuvent être attribuées; il est probable que l'on parviendra à les reconnaître en Italie.


127 — *F. et R.* Richard.

Écu crucigère portant une échelle en pal, flanquée de deux étoiles.

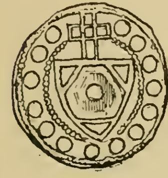

128 — *F. et R* Richard.

Écu surmonté d'une fleur de lis, chargé d'un globe coupé de quatre lignes parallèles se croisant à angles droits.



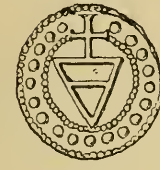
129 — *F. et R.* Richard.

Armicelle crucigères. M. Mazerolle possède un jeton portant la même face avec revers illisible.



130 — *F. et R.* David.

Armicelle crucigères.



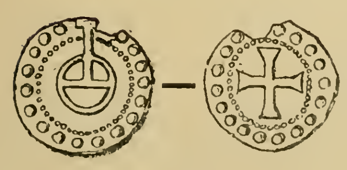
131 — *F. et R.* David.

Triangle coupé crucigère.



132 — *F. et R.* Maxe-Werly et Mazerolle.

Triangles inscrits l'un dans l'autre, crucigères.



133 — Periodico di numismatica. 1874.

Face : globe crucigère ; *revers :* croix latine. « Ce jeton est semblable à un croquis à la plume qui se trouve dans une lettre de Niccolo di Giovanni Bichi, datée de Mantoue, 10 juin 1419, adressée à Guccio di Galgano Bichi, banquier siennois. La croix qui se trouve sur le revers est une imitation de la monnaie siennoise. » Alessandro Lisini.



134 — *F. et R.* Maxe-Werly et Mazerolle.

Globe crucigère, renfermant un carré divisé en quatre.



135 — *F. et R.* Richard.

Globe crucigère, agrémenté de points.



136 — *F. et R.* Maxe-Werly et Mazerolle.

Globe crucigère, avec croix à double branche et croix à l'intérieur. Cette croix à double branche se retrouve 1° sur le sceau d'Antoine Cavalary, au XVIe siècle, où elle surmonte un cercle contenant un T (A. N. J. 919, n° 3); et 2° sur plusieurs autres pièces, jetons, sceaux et armoiries. Voir plus haut, n°s 84, 119.



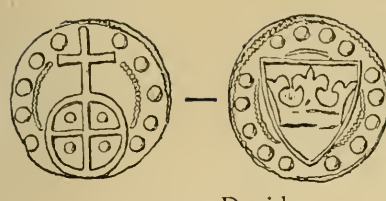
137 — *F. et R.* Mazerolle.

Globe crucigère portant la croix à double branche. Grenetis de rosettes.



138 — *F. et R.* Mazerolle.

Globe crucigère, analogue au n° 136; la croix est ici à une seule branche et le type est plus petit.



139 — David.

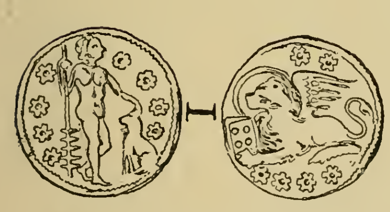
Face : globe crucigère cantonné de points ; *revers :* écu portant une couronne royale : ce qui indiquerait que le Lombard occupait une position à la cour, comme on le voit dans une lettre particulière d'un Tolomei ?



140 — *F. et R.* Maxe-Werly.

Globe crucigère renfermant un monogramme analogue à ceux des n°s 64, 65 et suivants. M. Mazerolle possède un jeton portant la même face avec une aigle au revers.

Nous arrivons ici à une série portant la curieuse figure d'Androclès et de son lion, dont nous avons trouvé l'explication dans le petit jeton de bronze publié par M. Friedlaender. M. Rouyer a publié dans l'histoire du jeton, n° 144, une variété qu'il décrit ainsi : « Femme moresque nue et debout, s'appuyant du bras droit sur un bâton denté et caressant un chien assis de l'autre main. » Il faut, à notre avis, voir ici Androclès et son lion ; le revers portera tantôt le lion de St Marc *comptant*, tantôt comme sur le n° 142 :

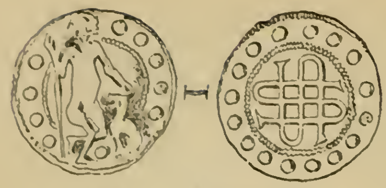


141 — Cab. des Médailles et David.

Saint Georges (Gênes), tantôt comme sur le n° 143 :

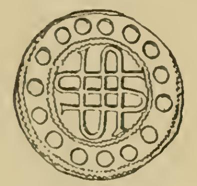


142 — Mazerolle.

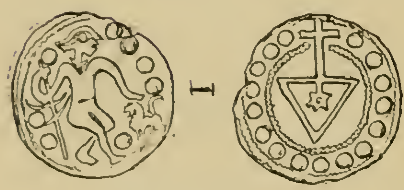


143 — Mazerolle.

Un monogramme de deux S (Sienne ?) qui se retrouve sur le n°144 :

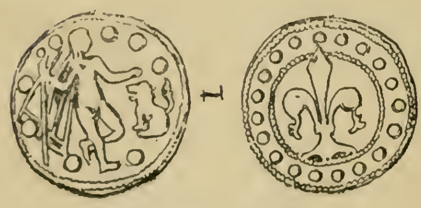


144 — *F. et R.* Mazerolle.



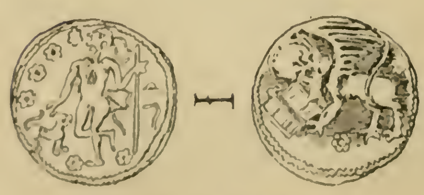
145 — Feuardent.

Tantôt un triangle crucigère renfermant une étoile comme sur le n° 145.



146 — Feuardent.

Tantôt la fleur de lis de Florence, comme sur le n° 146.



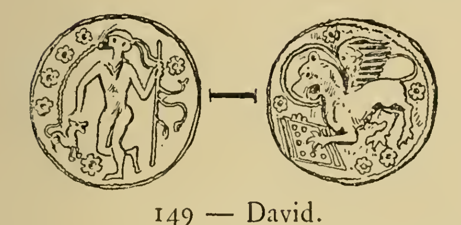
147 — David.

Même face, avec grenetis de rosettes ; *revers :* le lion de St Marc tenant l'évangile.



148 — David.

Même face ; *revers :* lion de St Marc comptant.



149 — David.

Do do



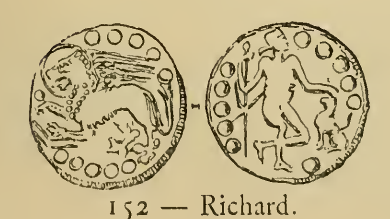
150 — Cab. des Médailles et Richard.

Même face, même revers.



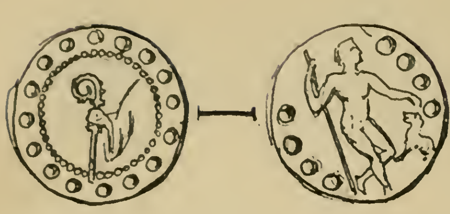
151 — Richard.

Do do On remarquera la longueur démesurée du torse d'Androclès.



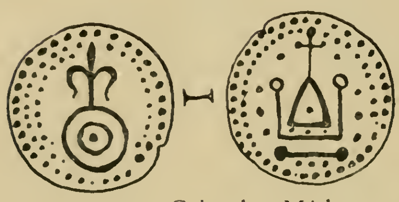
152 — Richard.

Do do



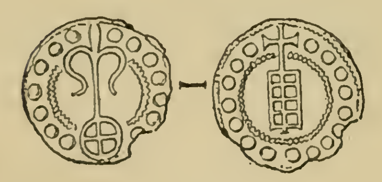
153 — Periodico di numismatica, 1874.

« Jeton des moines de la Chartreuse de Pontignano. *Face :* bras tenant une crosse ; *revers :* figure comme celle qui se rencontre communément sur les jetons des marchands qu'on croit représenter Androclès et son lion. » Alessandro LISINI. Nous pouvons l'affirmer.



154 — Cab. des Méd.

Cette pièce, qui n'est pas un jeton de Lombard, porte sur la face un type que nous allons retrouver chez les Italiens. Les monnaies ont fourni le type qui se trouve sur le revers.



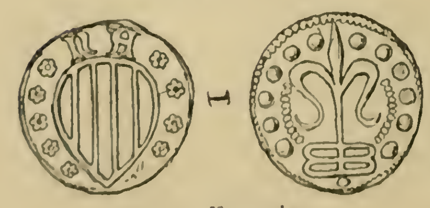
155 — David.

Face : globe fleurdelisé et quadrillé ; *revers :* échelle crucigère. — Jeton florentin des Scali ?



156 — Cab. des Méd.

Face : cercle fleurdelisé, rappelant celui des Albizzi ; *revers :* clefs en sautoir.



157 — Feuardent.

Face : armes des *Pulci* ? ; *revers :* fleur de lis de Florence sur un monogramme ?



158 — *F. et R.* Feuardent et Mazerolle.

Fleur de lis florentine sur deux cercles concentriques rappelant les armes des Albizzi, sur un fond de grenetis irrégulier.



159 — *F. et R.* Mazerolle.

Type analogue au précédent mais plus simple.



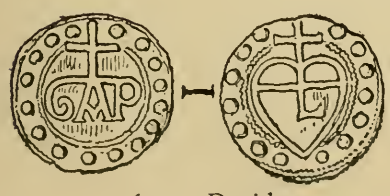
160 — *F. et R.* Richard.

Monogramme crucigère C A.



161 — *F. et R.* Feuardent, David.

Variété du précédent.



162 — David.

Face : monogramme crucigère G A P ; *revers :* écu en cœur crucigère renfermant une L et peut-être M ?



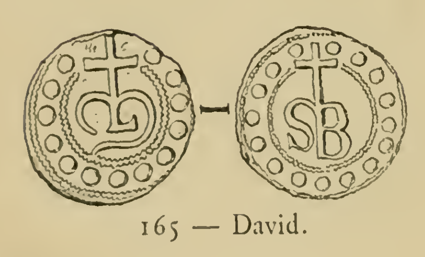
163 — *F. et R.* Maxe-Werly.

Monogramme ?



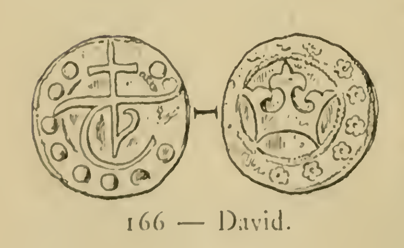
164 — *F. et R.* Maxe-Werly.

Écu cantonné de quatre points. M. Mazerolle possède un jeton portant sur la face le type 163 et sur le revers le type 164.



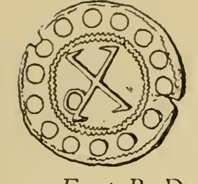
165 — David.

Face : monogramme crucigère L M ; *revers :* monogramme crucigère S B.



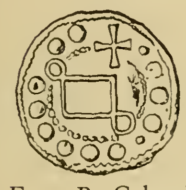
166 — David.

Face : monogramme crucigère T traversé par un bémol crucigère ; *revers :* couronne royale. Ce jeton présente cette particularité d'une importance capitale à nos yeux, il porte un signe que nous avons rencontré déjà sur les *marques* de Peregrinus de Recho, n° 66, et sur celles de Lodoisio de Recho, n° 15 ; ce qui confirmerait notre théorie : ce serait le jeton d'un lombard génois.



167 — *F. et R.* David.

Monogramme : X et ?



168 — *F. et R.* Cab. des Méd.

Monogramme surmonté d'une croix.



169 — *F. et R.* David.

Monogramme TB portant une étoile ?



170 — *F. et R.* Blanchet.

Monogramme PM.



171 — *F. et R.* Mazerolle.

Monogramme crucigère HO ?



172 — *F. et R.* Mazerolle.

Monogramme crucigère R.



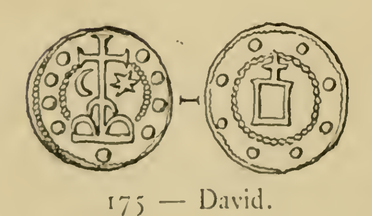
173 — *F. et R.* Mazerolle.

Monogramme crucigère ?



174 — *F. et R.* Mazerolle.

Monogramme crucigère M; la tige de la croix porte en bas, dans son prolongement, un signe analogue à celui du n° 169.



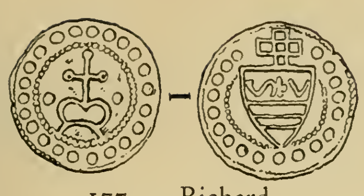
175 — David.

Face : armes analogues à celles que nous trouvons sur les sceaux publiés à la fin du volume; *revers :* porte de Gênes telle que la représentent les monnaies.

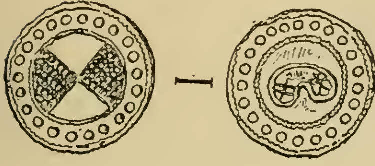


176 — *F. et R.* David.

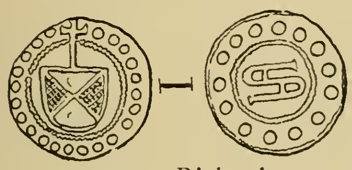
Type analogue à la face du précédent.


177 — Richard.

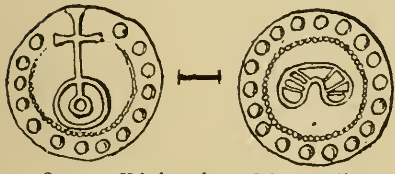
Face : type analogue aux précédents ; *revers : armicelle* crucigères portant en chef un monogramme ? M. Mazerolle possède un jeton avec une face semblable ; le revers porte un B.


178 — David.

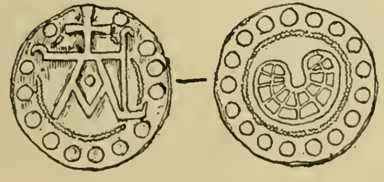
Face : armes des Boccanigra ; *revers :* un *torsello.*


179 — Richard.

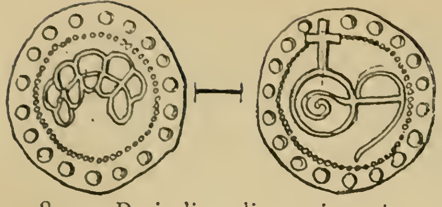
Face : écu crucigère portant les armes des Boccanigra ; *revers :* une S.


180 — Richard et Mazerolle.

Face : armes des Albizzi ; *revers :* un *torsello.*

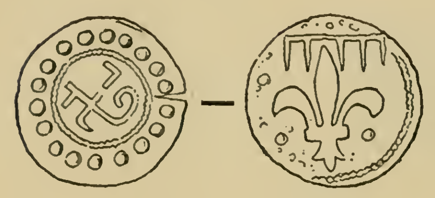

181 — Feuardent.

Face : monogramme crucigère A L ? ; *revers* : un *torsello.*



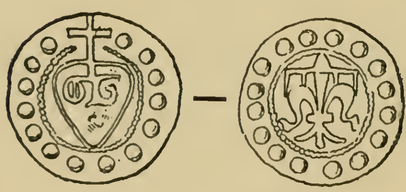
182 — Periodico di numismatica, 1874.

Face : un *torsello* ; *revers* : monogramme crucigère M (coupé d'un G. Ales. Lisini ?)



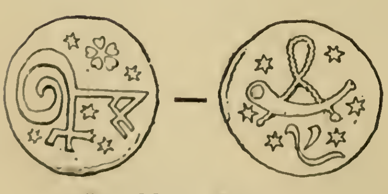
183-184 — Richard.

Face : monogramme ? ; *revers* : fleur de lis surmontée d'un rateau ?



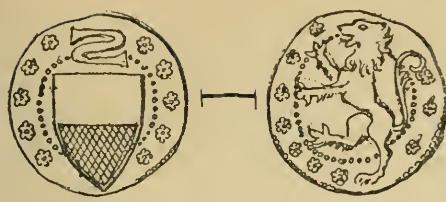
185-186 — Richard.

Face : écu crucigère renfermant un monogramme G L ? ; *revers* : même que le précédent. Ces jetons appartenaient-ils à des Lombards occupant des situations dans la maison royale ?



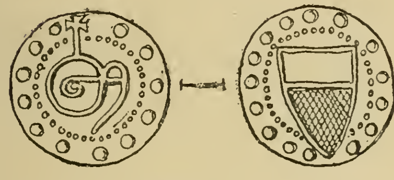
187-188 — Richard.

Face : monogramme ayant quelque analogie avec celui que porte le sceau de plomb de Bartelot Paccat ; *revers* : Y surmonté d'une trompe avec un entourage d'étoiles. Ce jeton ne nous semble pas provenir d'un Lombard mais plutôt d'un marchand d'Artois ou de Flandre. (Cf. Dancoisne, *loc. cit.*)



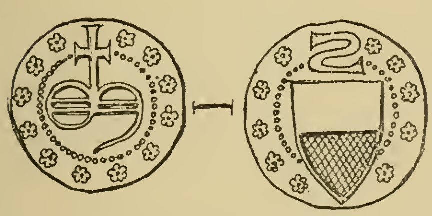
189 — Periodico di numismatica, 1874.

« *Face :* lion rampant de Sienne ; *revers :* la *balsana* surmontée d'une S à rebours. Jeton de l'office des gouverneurs de Sienne. » Ales. Lisini.



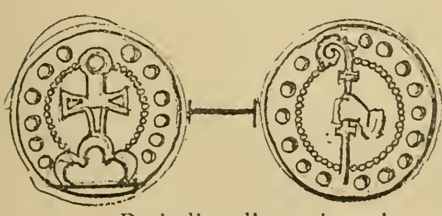
190 — Periodico di numismatica, 1874.

« *Face :* M gothique surmonté d'une croix, coupé d'un G gothique ; *revers :* la *balsana* (armes de Sienne). » Ales. Lisini.



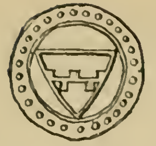
191 — Periodico di numismatica, 1874.

« *Face :* M coupé de deux lignes et crucigère ; *revers :* la *balsana* surmontée d'une S à rebours. » Ales. Lisini.



192 — Periodico di numismatica, 1874.

« *Face :* type analogue aux n°s 175, 176 et suivants ; *revers :* une main tenant une crosse. Jeton d'un couvent ou d'une abbaye d'Italie. » Ales. Lisini.



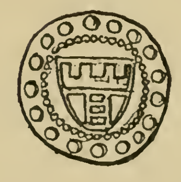
193 — *F. et R.* Periodico di numismatica, 1874.

Armes des Buonsignori de Sienne. Ales. Lisini.



194 — *F. et R.* Mazerolle.

Écu crucigère portant les armes des Buonsignori de Sienne. On sait que ces Lombards ont eu en France des relations commerciales excessivement importantes.



195 — *F. et R.* Periodico, 1874.

« Jeton de la famille siennoise des Malavolti. Les fleurs de lis qui devraient se trouver dans le chef ont été omises faute d'espace. » Ales. Lisini.



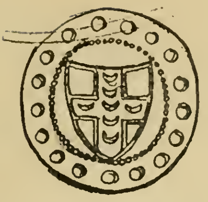
196 — *F. et R.* Periodico, 1874, et Mazerolle.

Jeton de la famille des Tolomei de Sienne. Ces Lombards ont joué également un rôle capital en France au XIIIe siècle, comme le prouve leur correspondance publiée en 1871.

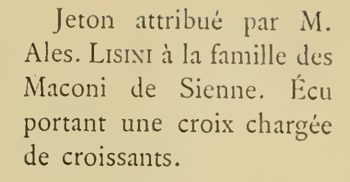


197 — *F. et R.* Periodico, 1874.

Ce jeton est attribué par M. Ales. Lisini au grand hôpital de S. Maria della Scala. — Échelle crucifère à trois échelons.



198 — *F. et R.* Periodico, 1874.



Jeton attribué par M. Ales. Lisini à la famille des Maconi de Sienne. Écu portant une croix chargée de croissants.

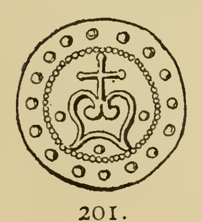
199 — Mazerolle.

Jeton français analogue à ceux des Lombards. — *Face :* monogramme crucigère P R ; *revers :* agnel avec la légende en exergue : Pierre Ramon de Broin ? Ce jeton est publié par nous comme document pouvant servir à établir des comparaisons ; il est très rare et très curieux.



200 — *F. et R.* Peruzzi.

Une petite poire feuillée de deux feuilles ; jeton des Peruzzi.



201.

Jeton analogue aux nos 103, 104, 105.

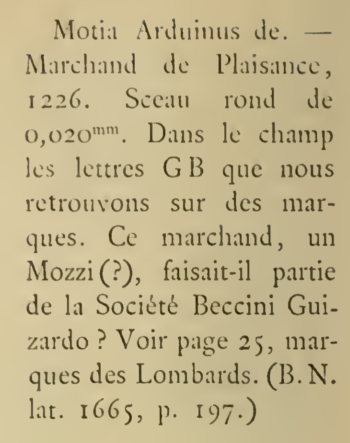


202.

Jeton publié par M. Rouyer et décrit plus haut, page 67.



203.



Motia Arduinus de. — Marchand de Plaisance, 1226. Sceau rond de 0,020mm. Dans le champ les lettres GB que nous retrouvons sur des marques. Ce marchand, un Mozzi (?), faisait-il partie de la Société Beccini Guizardo ? Voir page 25, marques des Lombards. (B. N. lat. 1665, p. 197.)



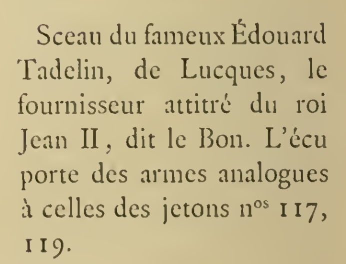


204. — A. N. et Period. di numis.

Sceau et jeton des Villani ?



205.



Sceau du fameux Édouard Tadelin, de Lucques, le fournisseur attitré du roi Jean II, dit le Bon. L'écu porte des armes analogues à celles des jetons nos 117, 119.



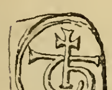
206.

S[igillum] Bicii Guidonis de Figlino. Sceau de Biche. Cf. t. I, p. 102.



207.

S[igillum] Musciati Guidonis de Figlino. Sceau de Mouche. Cf. t. I, p. 103.



208.

Sceau de Jean Frescobaldi, 1516. Cf. t. I, p. 73.



209.

Cavalary Antoine, marchand florentin, 1516. Sceau rond de 0,020^{mm}. Monogramme qu'on retrouve sur des jetons. (A. N. J. 919, n° 3.)



210.
Sceau de Mazo d'Albizzi, 1396.
Cf. t. I, p. 85.

Les Tables

LISTES DES CHANGEURS A PARIS AU XIIIe SIÈCLE

SCEAUX DE LOMBARDS
OFFRANT QUELQUE ANALOGIE AVEC LES JETONS



Sceau des Lombards en France.

S[igillum] Societatis mercatorum Lumbardorum i[n] Francia.

Ce sceau absolument inédit se trouve aux A. N. dans le Supplément *inédit*.
Il a été communiqué par M. Godard-Faultrier, d'Angers.

Les Tables.

Il nous faut ici expliquer ce qu'on entend par le mot *Table* qu'on n'emploie plus aujourd'hui dans cette acception. Voici ce que dit Du Cange au mot TABULA :

« Societas Campsorum. Charta Theob. comit. ann. 1229. in Chartul. Campan. fol. 348, v°. Accipio in conductu meo et protectione mea Matheum et Bernardum de Fuer, Durannum juvenem... campsores cives Lugdunenses et omnem *Tabulam* Duranni de Fuer de Lugduno, cum omnibus illis, qui de dicta Tabula nundinas meas Campaniæ frequentant...

TABULA CAMBII, Mensa argentaria. Gallice *Banque*, etc.

TABULAM TENERE CAMBII, dicuntur *Mensarii*, seu Nummularii, vel *Campsores*...

Lacurne de Sainte-Palaye (Dictionnaire) s'exprime ainsi :

TABLE : Bureau d'échange :

Avarice a le jor portée
De la table à un Caoursin. (*Ms.* 7615; II, f. 190.)

En cel an (1316), chose merveilleuse,
Quant bel monnoie precieuse
Revestue, dorée à tour
Fu emprisonnée en la tour
Au roy et mis en son tresor
Et fu tout blanc argent et or
Monnoie; et lors demora
L'aingniau d'or que l'en courra,
Parisis et tornois de *table*. (*Ms.* 6812, f. 82.)

Bourquelot, après avoir parlé des tables des changeurs, ajoute : « les tables se donnaient en fief, se louaient, se vendaient, et les seigneurs se réservaient sur chacune d'elles des

redevances pécuniaires plus ou moins considérables. » Il cite en outre les tables des monnayeurs (*tabulæ monetariorum*) des foires de Provins, 1154, les tables des changeurs de Troyes, 1165, les tables des changeurs de Provins, 1179, *tabulæ cambitorum.*

Voici quelques passages d'un règlement donné à Lagny en juillet 1294, où on ne pouvait établir plus de 6 tables de changeur, sauf aux foires. « Plusieurs changeurs peuvent se partager une même table et y siéger *sedere in cambio.* Tout changeur peut vendre, engager, prêter ou louer tout ou partie de sa table de change. Les changeurs associés pour une même table doivent faire le change avec de l'argent commun. » (BOURQUELOT, *loc. cit.*, p. 136.)

Nous avons cité dans notre premier travail ces lignes d'une charte de Philippe le Bel en 1305 : « *Pour* le profit de tout nostre Roïaume et de nos monnoies, nous avons ordené à faire une *Table* qui sera tenue en 12 ou 14 lieux solempniex en nostre demaine et de nostre Royaume, et que il soit crié que se ce n'est à nos monnoies ou és Changeurs, qui des ores ayent nostre auctorité et nostre consentement de changer et tenir change, nus ne soit si hardis, que or ne argent, qui ne soit monnoiez de nostre coing, qui soit dedans nostre Royaume et en nostre terre, il vende ne achate jusques à tant qu'il ait esté porté à nostre dite Table et mis en escrit pardevers nous, etc. »

On voit par ces citations qu'il y avait plusieurs sortes de tables, les tables des *monnayeurs* et les tables des *changeurs ;* que le mot *tenir une table* signifiait avoir le droit de remplir les fonctions officielles de *monnayeurs* ou de *changeurs.* Ce droit fut très souvent octroyé aux Lombards tant aux foires de Champagne qu'à Paris et ailleurs.

1242-1252-1253

Tables des Changeurs Français

A PARIS

Noms des Changeurs établis à Paris sur le Grand-Pont en 1242.

1. — Jacques Boucel, 7 l. 10 s. par an de crois de cens de sa table sus grant pont qui fu feu Robert de Orliens à rendre à la S. Jehan 75 s. et à Noel, 75 s.

2. — La mesniee feu Mahi d'Amiens, 15 l. par an de crois de cens de leur mesun et de leurs tables tout enprès à rendre à S. Jehan, 7 l. 10 s. et à Noel 7 l. 10 s.

3. — Gilot d'Orliens, 7 l. 10 s. par an de crois de sa table enprès joignant à rendre à la S. Jehan 75 s. et à Noel 75 s.

1. — Géraud, p. 115 : Marie la Boucele, 7 l.; page 16 : Jeanne la Boucèle et ses enfantz, 7 l. 10 s.; p. 24, 74 : Jacques Boucel, 20 liv.

3. — Géraud, p. 117 : Tibout d'Orliens, 12 l. 10 s. *Grève.*

(1252-1253) 4. — Étienne Hermant, 22 l. par ans de crois de cens de ses deus tables qui sont I pou après à rendre à la S. Jehan II l. et à Noel II l.

Pierres Bordon. 5. — La mesniee feu Renier Bourdon, 20 s. par an de leur table qui fu Nicholas Lequeu à rendre tout ensemble à la S. Jehan.

Marguerite Larchière. 6. — Jehan Paon, 20 s. par an de sa table tout anpres qui fu feu Guill. Larchier à rendre tout à la S. Jehan.

Guill. Bordon. 7. — Felipe Comin ou Durant, 20 s. par an de sa table anprès qui fu Henri Brisebout à rendre tout à la S. Jehan.

8. — Pierre le flamant, 20 s. par an de sa table tout ensemble qui fu Adam le flamant, à rendre à la S. Jehan.

9. — La mesniee feu Pierre Gencien, 20 s. par an de sa table amprès qui fu feu Pierre Gencien, etc., etc. [*Les formules sont les mêmes.*]

5. — Géraud, p. 76 : Renier Bourdon, 10 l. *S. Merri.*

6. — Géraud, p. 15 : Adam Paon et Jeannot son fuiz, 6 l. 15 s., et p. 17 : Philippe, Nicolas; p. 31 : Phelippot, fils de Philippe, et sa mère, 14 l.; Estienne Paon, 12 l., *près du Grand Pont.*

7 — Cf. Géraud, pp. 18, 22, 24, 27, 76 pour les Bourdon; p. 118, Estienne Commin, 30 s.

8. — Géraud, p. 117 pour les Flamant; p. 102, Jeannot le Flamanc changeeur, 20 s. *Pèleterie;* p. 135, Guil. le Flamanc, 6 l.; p. 117, Renier le Flamenc, 80 l. 50 s. *Grève.*

9. — Géraud, pp. 119. Sire Pierre Gencien le viel et d'autres, 38 l.; p. 120, sire Gentien, 40 l. *Grève.*

10. — Adam de S. Denis, 20 s. etc., etc.
11. — Girart le clerc de Poinsy, 20 s.
12. — Robert Brichart, 20 s.
13. — Jehan le flamant, 20 s.
14. — Pierre Marcel et la femme Maupas, 20 s.
15. — Perronnele Lauvernate, 20 s.
16. — Felipe Boucel, 20 s.
17. — La famme feu Renier Bourdon, 10 s.
18. — Les enfanz feu Jahan Ferri, 10 s.
19. — Guillaume Brichart, 20 s. par an de sa table qui fu Mathelin de la Court.
20. — Estienne Barbette, 20 s. — Jehan Arrode.
21. — Seint Ladre, 20 s. de sa table.
22. — Seint Ladre, 20 s. par an de l'autre table.
23. — Jehan Augier Forré, 20 s. par an de sa table, qui fu Jahan Ace a rendre ensemble à la S. Jehan.
24. — Mathelin de la Court, 20 s. *ut supra*... emprès qui fu Jehan Poupin.

14. — En 1253, le changeur se nomme Gace. Pour les Marcel, cf. GÉRAUD, p. 136. *Pèleterie*. Pour les Maupas ou Malpas, voir le censier de St Merri, en 1307, publié dans les *Mémoires de l'Histoire de Paris*, 1891.

19. — GÉRAUD, p. 115. Thomas Brichart, 20 l.; Thomas Brichart le jeune, 8 l.; p. 16, Jehan de la Court, Jehannot son fuiz, 7 l. 10 s. *Grève*.

20. — GÉRAUD, p. 117. Estienne Barbeite, 12 l.; Jehan son fuiz, 6 l., etc. *Grève*; p. 17. Symon Barbete, 6 l. 10 s.

23. — En 1253, le changeur est le fuiz feu Gyrart Augier. — GÉRAUD, p. 30, la fille feu Jehan Augier qui a le pois, 20 l. et *passim*.

25. — Oedes Popin, 20 s.
26. — Marie Lavenue, 20 s. (1253) pour la table qui fu Hugo Boucel.
27. — La femme feu Nicholas Arrode, 20 s.
28. — Raoul Grimault, 20 s.
Robert de S. Merri. 29. — Jehan Fromont, 20 s.
P. de Baubini. 30. — Jehan Popin, 20 s.
31. — La femme Roger le Jaiant, 20 s.
32. — Les anfanz feu Nicholas Arrode le joenne, 20 s.

25. — Géraud, p. 26. Jehannot Popin, 4 l. Il y avait deux Jehan Popin, celui de l'*abreuvoir* et celui de St *Jacques la Boucherie*; tous deux ont joué des rôles importants dans la municipalité.
27. — Géraud, p. 72. Jehan Arrode, 19 l. *Poterie*, et *passim*.
30. — Géraud, p. 135. Jaque, Perrot, Philippe Baubigni, 6 l. 5 s.

[Cette liste se trouve aux A. N. MM. 128, censier du Temple.]

Observations.

Nous ne trouvons, dans cette liste de 32 tables, aucun nom *italien,* ce qui prouve que les Lombards n'avaient pas encore paru, à Paris, dans cette profession. De plus, ces familles parisiennes comptent parmi les plus importantes, c'est-à-dire les plus riches de la ville : les Marcel, les Augier, les Flamant, les Paon, les Barbette, les Arrode, les Popin, etc., dont on retrouve les noms partout dans les actes de la ville de Paris à cette époque.

Changeurs de Paris en 1293, c'est-à-dire environ cinquante ans plus tard.

			L.	S.	D.
1.	GÉRAUD, p. 102.	Jehannot le Flamanc, changeeur	20	»	»
2.	—	Jehan Plenteureus, changeeur	»	»	12
3.	—	Joce le changeeur. . . .	»	12	»
4.	—	Jean Maupas, changeeur .	10	»	»
5.	—	Jean de Neelle, changeeur.	»	40	»
6.	—	Jehannot Gougart, changeeur	»	36	»
7.	—	Pierre Varroquier, changeeur	»	58	»
8.	—	Jehan Roussel, changeeur. = *Peleterie.*	»	58	»
9.	GÉRAUD, p. 116.	Jehan d'Olebeau . . . *près S. Merry.*	»	»	12
10.	— p. 95.	Estevenot le changeeur . *près la rue des Lombards.*	»	20	»
11.	— p. 80.	Eude le changeeur . . . *rue Neuve S. Merry.*	»	5	»
12.	— p. 75.	Martin Martin, le changeeur. . . . . *rue du Temple.*	4	»	»
13.	— p. 53.	Symon du Change . . . *rue Grenetat.*	»	3	»
14.	— p. 32.	Pierre le Flamenc. . . . *près du Pont au Change.*	»	12	»
15.	— p. 25.	Marie, du Change. . . . *près la rue des Lavandières.*	»	5	»
16.	— p. 18.	Giefroi, changeeur de Guillot Bourdon . . . . . *rue des Bourdonnais.*	»	20	»

				L.	S.	D.
17.	—	p.	2. Rufin Cornaille, changeeur, delez le Pois (c'est rue des Lombards). . . .	10	»	»

Observations.

Sur les 17 changeurs mentionnés, en 1293, par Géraud (sa liste est incomplète), nous ne relevons que Rufin Cornaille, qui porte un nom italien, et peut-être Estevenot. — Nous savons cependant qu'à cette date, les Lombards étaient déjà en grand nombre en France et à Paris.



Sceau de Pise du XIIe siècle.

Aigle posée sur un chapiteau.

Legende : Urbis me dignum Pisane noscite signum.

Cf. t. I, p. 47.

Sceaux de Lombards

OFFRANT QUELQUE ANALOGIE AVEC LES JETONS



Pierre de Florence, 1386, Gand. Sceaux de Flandre.

Sceau de Pierre Thomas, de Florence. Gand, 1386.

Sceau rond de 0,023^{mm}. — Arch. du Nord. Chambre des Comptes.

Écu à la croix pattée, plantée dans une terrasse et accompagnée d'un croissant tourné à senestre, soutenu par un griffon.

SIGILLU. PETRI DE FLORENCIA

Cautionnement de son frère Jean, maître de la monnaie de Gand. 20 septembre, Gand.

Pierre T. est monnayeur du duc de Bourgogne à Gand.



Alderici des Interminelli de Lucques, 1386, Gand. Sceaux de Flandre.

Sceau de Alderic des Interminelli, de Lucques, 1386, Gand. Arch. du Nord. Ch. des Comptes.

Écu au plain sous un chef, penché, timbré d'un heaume cimé d'une tête de licorne, accosté des initiales A. L.

S. Alderici de Interminel[lis].

Ce Lombard est maître de la monnaie du duc de Bourgogne à Malines. 28 septembre 1386.



Sceau d'Aldericus *de Antelminellis* (*sic*), de Lucques, d'après Manni.

Cet Aldericus des Interminelli est un autre personnage, ancêtre du précédent, et portant des armes analogues. Il fut le père du fameux Castruccio Castrani, de Lucques, dont Machiavel a écrit l'éloge.

Le sceau d'Arrigo dello Strego, de Lucques, maître des monnaies du duc de Bourgogne, 10 septembre 1356, est une pierre gravée représentant un lion terrassant un taureau. C'est une pierre antique (?) sans intérêt pour notre sujet.



Berthelemy de Florence, 1386, Gand. Sceaux de Flandre.

Sceau de Barthelemy Thomas, de Florence, Gand, 1384.

Sceau rond de 0,023mm. — Arch. du Nord. Chambre des Comptes.

Écu à la croix pattée plantée dans un trèfle et accostée de deux croissants tournés dans un quadrilobe.

[Nous croyons que Demay s'est trompé : la croix est plantée dans une terrasse, comme on le voit sur les jetons, et il y a un troisième croissant sous la terrasse, dans la pointe de l'écu.]

S. BERTHOLOMEI DE FLORENTIA

Cautionnement d'Alderic Interminelli, maître de la monnaie de Malines. B. Thomas de Florence était alors monnayeur du duc de Bourgogne, à Gand.



Bertolomeo Thomas de Florence, 1402, Bruges. Sceaux de Flandre.

Sceau de Barthelemy Thomas, de Florence. Bruges, 1402.

Sceau rond de 0,029mm. — Arch. du Nord. Chambre des Comptes.

Écu à la croix pattée, plantée dans une terrasse et accostée de deux croissants tournés, penché, timbré d'un heaume cimé d'un croissant tourné, supporté par deux hommes sauvages.

S. BERTO..... THOME DE FLORENCIA

Quittance de 3,000 nobles à la Chambre des Comptes. 20 septembre 1402.

Ce Lombard est alors maître particulier de la monnaie du duc de Bourgogne à Bruges.

Seings Manuels



Gênes.

Sceau rond de 0,065 mm (A. N. J. 355, nº 7.) 1277.

Un griffon fondant sur un renard qui enlève une poule.

Légende : † Griphus ut has angit, sic hostes Janua frangit.

Seings Manuels de Croisés

[SIGNATURES]

TELS QU'ILS SONT INDIQUÉS D'APRÈS LES PIÈCES ORIGINALES.

(B. N., Nouv. acq. lat. 1664, 1665.)

Après avoir publié les monogrammes des jetons des Lombards, nous avons pensé qu'il pouvait y avoir un intérêt pour les lecteurs *français* à connaître la façon dont signaient ceux de leurs ancêtres qui eurent recours autrefois à ces prêteurs italiens, en Terre-Sainte et en Égypte. S'il est « hors de doute qu'un certain nombre de chevaliers ne savaient pas les lettres[(1)] », nous apportons, croyons-nous, des preuves que déjà, du temps de Philippe-Auguste, il y avait, en France, des hommes de guerre capables de « lire en roman et en latin », et même d'écrire et d'« embriever[(2)]. »

Et nous ferons remarquer que nos héros ne sont pas des personnages légendaires de « nos vieux poèmes » mais des gens *en chair et en os*, qui vivaient en 1191 et 1249.

Si même nous osions nous permettre de nous appuyer sur la *statistique*, bien que nous considérions, dans la plupart des cas, ses résultats comme absolument fantaisistes, nous dirions que, sur 14 des personnages cités dans la Croisade de Philippe-Auguste, 2 au moins savent signer leur nom, et que, sur 25 Croisés du temps de Louis IX, 3 au moins savent écrire, c'est-à-dire environ 1 sur 8.

(1) LÉON GAUTIER, *La Chevalerie*, Paris, 1884, in-4°, p. 144.
(2) IBID., *loc. cit.*

Le temps est-il donc si éloigné où on n'aurait pas trouvé, une proportion plus élevée dans certaines provinces parmi les soldats, dans certains départements parmi les conscrits?

Que les Croisés veuillent bien nous pardonner cette irrévérencieuse comparaison.

C'est à titre de simple curiosité que nous publions ces documents, car ces signes apposés par les Croisés au bas des obligations souscrites par eux aux prêteurs italiens (croix, lettres initiales ou monogrammes) n'ont aucune valeur pour les travaux qui nous occupent. Mais il nous a paru intéressant de montrer ces *soldats,* dont la plupart, en effet, ne savaient pas leurs lettres, traçant le signe de la Croix pour attester leur bonne foi. En revanche, Simon d'Hervilly, Begon de Mellet, Guillaume Roger, Regnaud Girard et l'écuyer angevin Pierre d'Agis nous prouvent qu'ils avaient reçu une certaine instruction, car ils savent écrire leurs initiales, eux, tandis que les mains tremblantes de J. de Bardou, de Jean Aubert, d'Amalvin de Malartic étaient évidemment plus familiarisées avec l'épée qu'avec la plume.

N'y aurait-il pas là, pour un graphologue expérimenté, un indice du caractère — (un peu vif : *Geoffroi de Marconnay,* ou plus rassis : *le Savoyard Gérard Ricci*, etc.) — du Croisé?

Nous ferons, en terminant, remarquer les différentes manières de tracer une simple croix que nous présentent ces renseignements curieux, et inédits jusqu'ici.

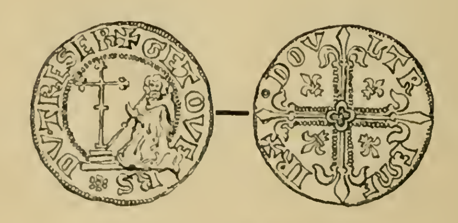
SEING MANUEL	NOM DU CROISÉ	ANNÉE	MOIS	LIEU D'ORIGINE
	Robert de Longueval, chevalier.	1191	Juillet.	Camp devant Acre.
	Amaury *de Toalio,* chevalier.	d°	Août.	d°
	Guillaume de Clairon, chevalier.	d°	Juillet.	d°
	Humbert de Moustier.	d°	d°	Acre.

SEING MANUEL	NOM DU CROISÉ	ANNÉE	MOIS	LIEU D'ORIGINE
	Hugue de Mauléon (Mallois).	1191	Juillet.	Acre.
	Humbert di le clerc.	d°	d°	d°
	J. de Bardou.	d°	d°	d°
	Guillaume de Mareuil.	d°	d°	d°
	Simon d'Hervillé ou d'Hervilly.	d°	Septembre.	d°
	Begon de Mellet.	1192	Mai.	Tyr.
	Bertrand de Foucauld.	d°	d°	d°
	Regnauld de Cherisy.	1191	Août.	Acre.
	Élie de Cosnac.	d°	d°	d°
	Gervais de Menou, chevalier.	d°	Septembre.	d°
	Nunez Gonsalvi.	1249	Novembre.	Damiette.

SEING MANUEL	NOM DU CROISÉ	ANNÉE	MOIS	LIEU D'ORIGINE
	Robert de Montignac, écuyer.	1249	Août.	Damiette.
	Hugue de Bruc, écuyer.	d°	d°	d°
	Michel de Bos, écuyer.	d°	d°	d°
	Galeberd de Weys, écuyer.	d°	d°	d°
	Henri Deversberg, chevalier.	d°	d°	d°
	Siger de la Croix, chevalier.	d°	d°	d°
	Gautier de la Haie, chevalier.	d°	d°	d°
	Guillaume de Halu, chevalier.	d°	d°	d°
	Raymond de la Rochefeuille, chev. (*de Roccafulio*).	1252	Décembre.	Camp devant Jaffa.
	Guillaume Roger ou Rogres.	d°	d°	d°
	Regnaud Girard.	d°	d°	d°
	Jehan Babin.	d°	d°	d°

SEING MANUEL	NOM DU CROISÉ	ANNÉE	MOIS	LIEU D'ORIGINE
	Hemeri du Verdier, écuyer angevin (*valetus*).	1249	Novembre.	Damiette.
	Pierre d'Agis, écuyer angevin (*valetus*).	d° .	d°	d°
	Guillaume d'Andigné, chevalier.	d°	d°	d°
	Guillaume Raymond de Grossoles, écuyer poitevin (*domicellus*).	1252	Décembre.	Jaffa.
	Geoffroy de Marconnay.	1249	Novembre.	Damiette.
	Jean Aubert.	d°	d°	d°
	Jean Escoublaud.	d°	d°	d°
	Guillaume *de Aiogneio*.	d°	d°	d°

SEING MANUEL	NOM DU CROISÉ	ANNÉE	MOIS	LIEU D'ORIGINE
	Amalvin de Malartic.	1252	Décembre.	Jaffa.
	Antoine du Pré, chevalier savoyard.	d°	Novembre.	d°
	Gérard Ricci, chevalier savoyard.	d°	d°	d°
	Michel Nigri, chevalier savoyard.	d°	d°	d°



Getouers du Treser doultre meir.

Jeton du Trésor d'outre mer.

Ce jeton, publié par M Schlumberger dans la *Numismatique de l'Orient Latin*, est sûrement un jeton ayant servi aux gens des comptes français pendant les Croisades. Lesquelles ?

Face : Un *peregrinus* avec son bourdon, agenouillé, priant devant une croix.

Revers : Croix latine aux branches fleurdelysées, cantonnée de quatre fleurs de lis.



Gênes.

Sceau rond de $0{,}085^{mm}$ (A. N. J. 497, n° 11.) 1333, 7 Juin.

Un griffon fondant sur un renard qui étrangle une poule.

Légende : ☩ Griphus : ut : has : angit [: sic : hostes] : Janua : frangit.

Les Italiens voient dans ce sceau le griffon de Gênes opprimant une aigle et un renard. Cf. *Periodico di numismatica e sfragistica*... Firenze, 1874. Desimoni. (Il est évident que cette aigle est une simple poule.) Et on a également vu là, en outre, des emblèmes de la faction gibeline.

Dans le Livre de Gis. Cristof. Gandolfi, *Della moneta antica di Genova*, tomo I, Genova, 1874, p. 153, on trouve cette description :

« Gallum cum vulpe ipsius galli collum faucibus detinente, quam vulpem et gallum Griffus suppeditat, in cujus circulo hae litteræ scriptæ sunt : Griffus ut has angit, sic hostes Janua frangit. »

ERRATA

Page 3. Note. M. le docteur Hamy a appris, depuis la publication de son *Mémoire*, que le nom de l'un des marchands dont il a publié la marque, étant *Serra*, la marque représentait grossièrement une *serrure* : ce qui prouve que les marques avaient une signification. C'est, du reste, notre opinion.

Page 33.

Nous croyons ne pas nous tromper en affirmant qu'on *scellait* déjà les étoffes à la fin du XIII[e] siècle. Nous lisons en effet dans les *Bans et ordonnances des rois de Chypre — Assises de la cour des Bourgeois*, éd. Beugnot, t. II, p. 361, à la date du 10 novembre 1298 :

« Que nul n'osast vendre chamelos (*camelots*) ni cendes (*cendaux*) ni boucrans (*bougrans*) ni butenes (*bazanes*), jusques il les aist mostrés à ceaus qui sont ordenés, qui les doivent *bouller*, ce il sont de leur raison de lonc et de large. Et qui ne le fera, sera en paine de banc. »

Bouller, *bullare*, signifie ici appliquer une *bulle* ou un sceau de plomb.

Et plus loin, ch. XV, 1300, 22 février :

« Le visconte desus noumé [sire Huc Pistiau] et sire Thomas de Pinqueny, au jor bailly de la Segrete, coumanderent de par le roi à sire Fouque de Tabarie et à Daniel d'Anthioche que il sont establis à *bouller* les chamelos et les cendes et les bougrans et les butaines et que ils doivent prendre por le bouler de chascune piece de chamelot, 1 denier, et de chascune piesse de boucran, 1/2 denier, et de chascune piesse de butene, une maille. » — (Page 365.)

Foulque de Tabarie et Daniel d'Antioche étaient donc les personnages chargés dans le royaume de Chypre, d'apposer les sceaux de plomb sur les étoffes, en 1300.

Quand Beugnot renvoie aux ordonnances, publiées par Depping, à la suite du *Livre des métiers*, pour montrer que cet usage n'existait pas en France, il commet une erreur. Le travail de Depping ne traite pas cette question.

Page 43. Note sur les Tailles.

On lit dans le Domesday (Domus day[1]) d'Ipswich[2], édit. Twiss, London, 1873, p. 126, écrit au XIVe siècle :

« Item si dette seyt demaunde entre marchaunt e marchaunt devaunt les baillifs de ladite vyle à la ley marchaunde par tallie saunz seal, nomement de certeyn contracte de marchaundise fait entre meyme les persones, e le marchaunt defendaunt veoylie dedire la tallie par sa ley, a ceo ne seyt il pas receu, c'est assaver si le marchaunt demaundaunt veolye prover solom ley marchaunde la tallie estre le feet soun adversarye defendaunt, etc., etc. »

Traduction : « Preuves de la Taille sans sceau. »

« Item, si la dette est réclamée entre marchand et marchand, devant les baillis de cette ville d'après la loi marchaude, au moyen d'une taille sans sceau, par exemple au sujet d'un certain contrat de marchandise fait entre les mêmes personnes, et que le marchand défendeur veuille nier la taille d'après sa loi, que ce principe ne soit pas admis, c'est au marchand demandeur à prouver que la taille est l'œuvre du marchand défendeur, etc., etc. »

Le mot anglais employé dans les banques pour désigner l'agent comptable ou *the Teller,* est la traduction littérale du vieux mot *taillier,* en français *tailleur*, en latin *talliator,* du mot latin *tallia,* en français *taille,* en anglais *tally,* au pluriel *tallies*.

D'après ce texte, il est évident que certaines tailles étaient d'un usage commun entre les marchands et que le débiteur et le créancier se les partageaient.

Pourquoi ce qui avait lieu alors en Angleterre, à Ipswich, n'aurait-il pas eu lieu en France, à la même époque ? Nous avons ici la preuve que la taille servait, non seulement comme elle sert encore aujourd'hui aux boulangers et à leurs clients, mais à d'autres transactions entre les particuliers, alors que la monnaie de billon, ou « monnaie noire » devait être relativement rare et que la pièce la plus minime, la *maille* ou *tiers du sou*, est évaluée à environ 0,30 centimes, prix évidemment énorme pour les échanges entre paysans.

Nous apprenons, en outre, qu'il y avait des tailles *avec sceaux*, mais nous n'avons jusqu'ici trouvé aucune explication satisfaisante. S'agit-il

(1) Le *Doomsday book* est un *livre du cadastre ;* littéralement : *dooms-day* signifie *jour du jugement dernier*.

(2) Ipswich, ville du comté de Suffolk, 50,000 hab.

alors des tailles officielles des collecteurs royaux? Comment les sceaux étaient-ils apposés sur les tailles? Celles que nous reproduisons n'en portent aucune trace; celles qui existent en Angleterre en offrent-elles?.....

Page 58. Bibliographie.

Cf. G. Libri. *Histoire des sciences mathématiques en Italie*; Paris, 1838, in-12. — Chasles, *Aperçu historique sur l'origine et le développement des méthodes en géométrie*; Paris, 1875, in-4°. — Maximilien Marie, *Histoire des sciences mathématiques et physiques*; Paris, 1883, in-12.— Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, article *Abacus*. — *La grande Encyclopédie*, articles : *Abacus*, par A. Trasbot; *Chiffres*, par Paul Tannery; — *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. XIX, 1844, p. 1039. Note de M. Brière; — *Ibid*., année 1839. Lettre de Vincent à Libri sur l'origine des chiffres, t. VIII, p. 338, et t. XIV, p. 43.

Vincent avance que la philosophie pythagoricienne partageait les nombres en *mâles* et *femelles*; il se torture le cerveau pour trouver, au moyen de calembourgs étymologiques, l'explication des noms des *apices*, tels que les donne Boèce. — M. Brière prétend que ce sont les noms hébreux.

Pipe Roll.

L'étymologie du mot *Pipe roll* donnée par nous ne nous paraît pas encore la vraie, depuis que nous avons appris que le mot était employé, en Angleterre, pour désigner spécialement les rôles *de l'Échiquier*: les autres étaient simplement appelés *rotuli*. De plus, il ne paraît pas du tout prouvé, contrairement à l'opinion émise par nous, que ces rôles aient été appendus à des *pipes*, comme nous l'avions pensé et comme nous l'avions vu faire chez les Romains qui se servaient de ce mode d'attache pour leurs *volumina* : actuellement les anciens *rolls* n'en portent aucune trace.

D'après la gravure placée en tête de l'ouvrage de Madox qui représente la vue des armoires ouvertes, avec les *pipe rolls* de l'Échiquier rangés sur des tablettes, nous sommes amené à donner une signification plus vraisemblable au mot *pipe*, qui voudrait dire, en effet, *tuyau*, et viendrait de la forme même de ces rouleaux affectant l'apparence d'un cylindre. En outre, sur ces documents anglais bien mieux conservés que les quelques rouleaux renfermés dans nos archives — car

nous nous servions de registres reliés depuis longtemps que nos voisins gardaient religieusement leurs vieilles traditions et inscrivaient leurs comptes sur des rôles — on remarque les traces des cordons qui servaient à attacher par le milieu, au moyen d'un simple nœud, ces précieux documents, comme nous le faisons encore couramment pour nos rouleaux de musique, par exemple. On aurait donc dit : *clerk of the pipe,* par synecdoque. Cette explication nous paraît de beaucoup préférable à celle que nous avons donnée : le mot français *pipe* ne se trouve, du reste, que dans des documents postérieurs de plus de soixante ans, avec la signification que nous lui attribuions.

TABLE DES MATIÈRES

Les Tables.

Seings manuels de Croisés.



S[igillum] consullatus Januensium in Francia

Sceau des Consuls de Gênes en France, xve siècle. — Trouvé dans la Seine, à Melun, en 1865 (Musée de Cluny.)

RENNES, ALPH. LE ROY

Imprimeur breveté.

EN PRÉPARATION

Les Lombards chez eux

Mœurs. — Vie et occupations. — Marchands, banquiers, changeurs. — L'*Arte di Calimala :* ses consuls, ses courriers, ses hôteliers en France. — Habitations et demeures. — Jeux. — La *Loggia* et le *Porticus*. — Gênes, Florence, Lucques, Sienne, Pise, Pistoïa. — Les Tours. — Les voyages. — Costumes, toilette, habitudes, mobilier, boutiques. — Descendance des Lombards. — Vie privée à Paris : Colette Phelippe. — Livres de compte : Tablettes de cire de la *Porta Rossa* à Florence.

Les Albizzi, Anguissola, Bardi, Boccanigra, Cerchi, Frescobaldi, Lercari, Mozzi, Pazzi, Peruzzi, Pulci, Rubei, Rustigazzi, Scali, Scarampi, Scoti, Spini et Tolomei : leur correspondance commerciale.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Les Livres de Comptes des frères Bonis, marchands Montalbanais du XIVe siècle, publiés et annotés par FORESTIÉ. 1re partie, *Auch*, 1890, in-8. 12 fr. 50

Très bon livre sur l'histoire du commerce, les usages, la vie privée dans le midi au XIVe siècle.

Essai sur l'aisance relative du paysan lorrain à partir du XVe siècle, par GUYOT. *Nancy*, 1889, in-8 . . . . 4 fr. »

Philippe de Maizières et son projet de banque populaire en 1389, par BRANTS. *Louvain*, 1880, in-8 . . . . 2 fr. »

Mémoire sur les opérations financières des Templiers, par M. L. DELISLE, membre de l'Institut. *Paris*, 1889, in-4 . . . . 10 fr. »

Très savant mémoire sur une question dont l'importance est capitale aujourd'hui.

Un Armateur Marseillais, Georges Roux, par A. ARTAUD. *Paris*, 1890, in-8 . . . .

Étude très curieuse sur un personnage qui joua un grand rôle par son importance commerciale au XVIIIe siècle. Possesseur d'une flotte considérable, ses navires couvraient les mers, il donnait la chasse aux Anglais dans la Méditerranée et sur la côte des Indes. Ses prises et ses courses sont restées célèbres.

Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux, principalement sous l'administration anglaise, par FRANCISQUE MICHEL. *Bordeaux*, 1870, 2 vol. in-8 . . . . 10 fr. »

Histoire du commerce maritime de Rouen, par M. DE FRÉVILLE. *Rouen*, 1854, 2 vol. in-8. . . . . 10 fr. »

Histoire du commerce de Montpellier, par GERMAIN. *Montpellier*, 1861, 2 vol. in-8 . . . . 10 fr. »

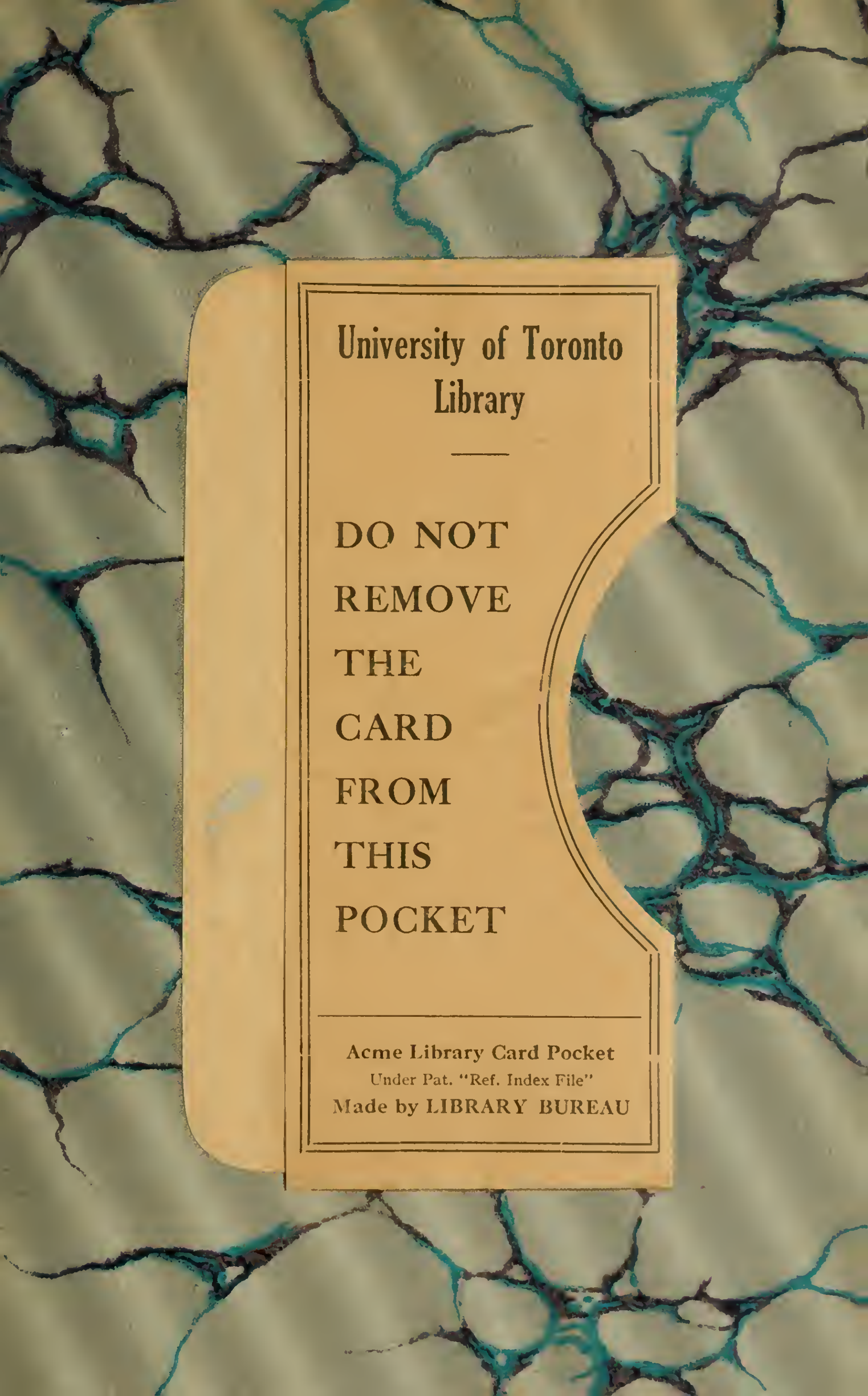
Histoire du commerce de Narbonne, par M. C. PORT. *Paris*, 1852, in-8. . . . . 5 fr. »

Histoire du droit de marque ou de représailles au moyen âge, par M. DE MAS-LATRIE. *Paris*, 1857, in-8. . . . . 3 fr. »

Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des Chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge, par M. DE MAS-LATRIE. *Paris*, 1865, in-4. . . . . 30 fr. »

RENNES, ALPH. LE ROY, IMPRIMEUR BREVETÉ.





University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 10 21 04 07 014 8